

ÉDUCATION PERTURBATION EN VUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DEMAIN

L'Intersyndicale maintient sa grève

Page 5.



TRANSCRIPTION DE TAMAZIGHT
MIHOUBI DÉSAVOUE GHOULAMALLAH

«Ce sont des
prérogatives
de l'académie»

Page 3.

LIGUE 1 MOBILIS (18^E JOURNÉE) USM BEL ABBÈS 0 - JS KABYLIE 2

LA VIRÉE HEUREUSE DES KABYLES À L'OUEST

Le talent de Tabti n'a pas suffi à l'USM Bel Abbès pour s'épargner la razzia des Canaris qui se sont offert une victoire nette en déplacement et ont lavé l'affront de la dernière finale de la coupe d'Algérie

Page 24.



RND - FLN APPEL RÉITÉRÉ
À BOUTEFLIKA POUR BRIGUER
UN NOUVEAU MANDAT



Ahmed
Ouyahia exclut
sa candidature

Page 2.

AGOUNI GUEHRANE

Réouverture
aujourd'hui
de la mairie

Page 3.

BÉJAÏA BILAN DE 2018
DE LA PROTECTION CIVILE



Noyades
et feux de forêts
en baisse

Page 4.



Max: 14
Min: 07



Max: 11
Min: 03



Max: 10
Min: 01



Max: 07
Min: 00

LIGUE 1 MOBILIS (18e journée) USMBA 0 - JSK 2

Les Canaris ne lâchent rien

Grâce à sa nette victoire hier chez l'USMBA (0 - 2), la JSK réduit l'écart à deux points seulement du leader, l'USM Alger.

Les Canaris qui restent sur deux succès de suite contre la JSS et le MOB ont confirmé leur réveil en cette phase retour du championnat en enchaînant, hier après-midi, avec une autre victoire chez l'USM Bel Abbès pour le compte de la 18e journée de la Ligue 1 Mobilis. Une victoire qui permet à la JSK de conforter sa place de dauphin avec 35 points et surtout mettre la pression sur le leader usmiste qui voit son avance réduite à deux unités seulement. Une situation qui laisse les paris ouverts quant à la course au titre, d'autant plus que la JSK qui a réalisé hier sa dixième victoire de la saison aura la chance de recevoir l'USMA lors de cette phase retour. Pour revenir au match d'hier, et comme l'a si bien suggéré le coach Franck Dumas, les joueurs de la JSK qui ont évolué pourtant sur une pelouse à la limite du praticable, ont réalisé un vrai match d'hommes. Très bien organisés en milieu de terrain en dépit de la sorte prématurée du poumon de l'équipe, Tahar Benkhelia, à la 15e minute suite à une blessure, les Canaris portés par plus d'un milliers de leurs fidèles supporters, ont géré



comme il se doit les 90 minutes de la rencontre en quadrillant toutes les issues devant une bonne équipe de l'USMBA menée par son maître à jouer Billel Tabti. Ce dernier a failli, d'ailleurs, par deux fois à tromper le gardien de la JSK (8' et 18') suite à deux tirs, le premier passé légèrement à côté du poteau et le deuxième ricochant sous la barre transversale. Mais comme en football la chance sourit aux audacieux, ce sont les Canaris qui parviennent à ouvrir la marque à la dernière minute de la première mi-temps sur un très beau coup franc de l'homme du match et meilleur buteur de la JSK, Rezki Hamroune, qui inscrit à

l'occasion son cinquième but. Libérés par cet avantage au score, les joueurs de la JSK ont continué leur pressing haut au milieu de terrain ou le trio Benchaira, Oukaci et Benyoucef n'ont laissé aucun espace à leurs adversaires et sur une belle contre attaque la JSK parvient à ajouter le deuxième but par sa nouvelle recrue Belgherbi (68') suite à un joli service de Benyoucef. Une réalisation qui scia les jambes des locaux incapables de riposter devant une équipe de la JSK décidée à préserver son acquis jusqu'au de sifflet finale de l'excellent arbitre international Necib dans une rencontre qui s'est déroulée

dans un fair-play exemplaire entre les vingt-deux acteurs. Désormais, la JSK qui a quasiment assuré son objectif, à savoir le maintien en Ligue 1 Mobilis, doit désormais revoir son ambition à la hausse, car une équipe qui gagne trois matchs de suite, dont deux à l'extérieur, ne doit plus se contenter de jouer les seconds rôles.

A. C.

Les résultats

USMB Abbes	0 - JS Kabylie	2
ASA M'lila	0 - O Médéa	0
Paradou AC	1 - ES Sétif	0
CABB Arreridj	1 - USM Alger	1
MO Béjaïa	0 - MC Oran	3
MC Alger	1 - CR Belouizdad	1

MO BÉJAÏA Corrigés par le MCO (0 - 3) à domicile

Les Crabes touchent le fond

Les joueurs du MOB sont passés à côté de leur sujet, avant-hier soir à Béjaïa, lors de la réception de la formation du MCO en concédant une lourde défaite sur le score de 3 buts à 0. En plus de la sévère et inattendue défaite, les Béjaouis ont réalisé l'une des plus médiocres prestations depuis le début du championnat malgré l'incorporation de quatre nouvelles recrues d'entrée, à savoir Boukhanchouche, Feham, Bessan et Aliguechi. Le coach Madoui n'a pas trouvé de solutions pour créer des occasions franges et dominer l'adversaire qui est venu à Béjaïa dans la seule intention de limiter les dégâts et essayer de revenir au moins avec un nul. En plus du rendement du groupe, les trois

buts oranais se sont concrétisés grâce aux erreurs défensives de débutants, surtout le premier et le troisième où la responsabilité incombe à Ali Guechi seul. Les autres compartiments n'ont pas été à la hauteur tout au long de la partie, où le nouvel attaquant béninois, Jaques Bessan, a été l'ombre de lui-même alors que le milieu de terrain composé de Boukhanchouche, Ouali et Feham a été une véritable passoire et les joueurs béjaouis ont été très loin l'un de l'autre, chose qui a facilité la tâche aux joueurs du MCO. Cette défaite a fait beaucoup de mal aux supporters qui n'ont épargné personne, surtout après le second but oranais, en insultant les dirigeants et le staff technique. D'après une source, les diri-

geants devraient se réunir hier avec le staff technique pour discuter de la situation critique que vivent les Vert et Noir ces dernières semaines et essayer de trouver des solutions avant qu'il ne soit trop tard. Par ailleurs et dans le but de sensibiliser les supporters au fair-play et combattre la violence dans les stades, l'association sportive CR Béjaïa a eu l'idée de faire le tour du stade avec deux banderoles brandies par des jeunes athlètes, sur lesquelles on pouvait lire des slogans appelant à combattre la violence. L'équipe chère à Zahir Harkati a honoré aussi les deux capitaines d'équipe avant le coup d'envoi de la partie.

Z. H.

KHEIREDDINE MADOUÏ, entraîneur du MOB

«Je n'ai aucune intention de démissionner»

À la fin du match d'avant-hier contre le MCO, le coach du MOB, Kheireddine Madoui, la mine abattue suite à la lourde défaite (3 - 0) concédée, a déclaré : «La partie a été très difficile pour nous malgré nos essais sur le terrain. Dans l'ensemble, on a fait le jeu et

on a essayé mais l'adversaire a profité de nos erreurs. Deux facteurs nous font toujours défaut, il s'agit du manque d'efficacité en avant alors qu'en arrière, on fait beaucoup d'erreurs et on encaisse des buts bêtement lors de chaque match. On a raté un match qu'on ne

devrait pas rater et perdre.» Concernant les accusations du public qui impute la responsabilité de cette défaite au staff technique, l'ex-entraîneur de l'ESS a assuré : «Moi personnellement, j'assume toute la responsabilité et je n'ai aucune intention de démissionner

car quitter le club en ce moment est une fuite en avant. Il nous reste douze matchs et tout est possible. On va essayer de remobiliser tout le monde pour récolter le maximum de points et il ne faut pas baisser les bras lors de cette cruciale période.»

Propos recueillis par Z. H.

JSM BÉJAÏA

Bouakaz savoure la victoire chez l'ASMO (2 - 1)

«C'est de bon augure pour la suite»

La JSM Béjaïa a réussi la prouesse d'enchaîner, avant-hier, par un deuxième succès de suite aux dépens de l'ASM Oran, confirmant du coup son regain de santé de ces derniers temps. Deux buts signés par Daouadji (6') et le remuant Hicham Mokhtar (28') en première période de jeu, ont suffi au gars de la Soummam pour revenir avec leur première victoire de la saison en dehors de leurs bases. Autrement dit, les Béjaouis qui ont affiché une grande volonté de l'emporter, ont réussi le coup parfait en infligeant à leur adversaire du jour sa première défaite de la saison sur le terrain du stade Habib Bouakal de la ville d'Oran. À présent, les camarades de l'excellent Hicham Mokhtar peuvent entrevoir la suite des débats avec beaucoup d'espoir, à commencer par le match des 8es de finale de la coupe d'Algérie, prévu demain au stade de l'UMA face au CRM Bouquirat. À ce titre, le passage au prochain tour de Dame coupe demeure légitimement l'autre objectif des hommes de l'entraîneur Moes Bouakaz qui ont forcément pris goût à cette compétition après avoir éjecté au tour précédent, l'ASAM, un pensionnaire de la Ligue 1. Idem pour leur parcours en championnat où les Béjaouis (9es, 24 points) entendent poursuivre leur grande chevauchée pour aspirer, pourquoi pas, à une place au soleil à la fin de la saison en cours. S'exprimant à la fin de la partie face à l'ASMO, le coach en chef des Vert et Rouge de la Soummam, le Tunisien Moes Bouakaz, a déclaré en substance : «Je suis bien évidemment très heureux par cette belle victoire acquise à l'extérieur. Pour cela, je tiens à féliciter mes joueurs qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes sur le terrain en réussissant à damer le pion à l'ASMO chez elle. Désormais, ce succès nous permettra d'aborder nos deux prochaines rencontres en coupe contre le CRM Bouquirat et l'Usman en championnat, avec un moral au beau fixe.»

B. Ouari

RND - FLN Appel réitéré à Bouteflika pour briguer un nouveau mandat

Le RND d'Ouyahia a salué, vendredi, la décision du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, de convoquer le corps électoral, pour l'élection présidentielle, le 18 avril prochain.

Ouyahia exclut sa candidature



C'était en marge de la réunion du bureau politique du parti. A l'occasion, il a exclu sa candidature et réitéré son appel au chef de l'Etat à se porter candidat à ce rendez-vous électoral et à "assurer la poursuite du processus d'édification nationale". Ouyahia a, par ailleurs, laissé entendre que le RND n'était pas de ceux qui miroitaient l'option d'un report de l'échéance. «Le respect des délais et le retour au choix du peuple font partie traditions qui étaient défendues par le président Bouteflika depuis qu'il est au pouvoir. Et c'est conforme à la position de notre parti. Les Conseils nationaux, élargis, ont tous appelé à la candidature de Bouteflika. Et si on a appelé à la candidature de Bouteflika, cela voudrait dire aussi qu'on était pour la tenue des présidentielles dans les délais » Dans le communiqué ayant sanctionné la rencontre périodique de son Bureau national, le RND a donc logiquement réitéré son appel au Président Bouteflika à "se présenter pour un nouveau mandat et assurer la poursuite du processus d'édification nationale, sous sa direction éclairée». Aussi, le Bureau national du RND a décidé

la tenue de la 6e session ordinaire du RND, le 31 janvier et le 01 février prochain. De son côté, le FLN, par la voix de Mahdjoud Bedda, président de l'Association des anciens élus du FLN, a également

appelé, hier, le président Bouteflika à poursuivre son œuvre à la tête de l'État en briguant un nouveau mandat en avril prochain. «Nous n'avons jamais douté concernant la tenue de l'é-

lection présidentielle. Nous avons toujours appelé à la continuité. Et pour nous, la continuité, c'est une nouvelle candidature et un nouveau mandat pour notre candidat naturel, à savoir son excellence monsieur le président de la République», a-t-il affirmé à nos confrères de TSA.

Les postulants conviés au retrait des formulaires

Par ailleurs les postulants à la candidature à l'élection présidentielle du 18 avril prochain sont conviés à procéder au retrait des formulaires de souscription individuelle au siège du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, indiquait, hier samedi, ce département, dans un communiqué. Suite à la signature par le président de la République du décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour le

18 avril 2019, en vue de l'élection à la présidence de la République, le ministère "porte à la connaissance des postulants à la candidature à ces élections, que le retrait des formulaires de souscription individuelle s'effectue au niveau du siège du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, sis au Palais du gouvernement, Avenue Docteur Saadane, Alger", précise la même source. "La remise de ces formulaires intervient sur présentation par le candidat d'une lettre adressée à Monsieur le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, annonçant son intention de constituer un dossier de candidature à l'élection à la présidence de la République", ajoute le communiqué. Les postulants sont par ailleurs conviés à consulter le site Web du ministère <http://www.interieur.gov.dz> pour toute information complémentaire. **Synthèse A. Atmane**

Du 23 janvier au 6 février

Révision exceptionnelle des listes électorales

Une révision exceptionnelles des listes électorales sera ouverte du 23 janvier au 6 février 2019, en prévision de l'élection présidentielle du 18 avril 2019, indique samedi le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire dans un communiqué. Suite à la signature du Décret présidentiel fixant la date de la convocation du corps électoral au jeudi 18 avril 2019, pour l'élection à la présidence de la République, le ministère "informe les citoyens et citoyennes qu'un période de quinze (15)

jours de révision exceptionnelle des listes électorales sera ouverte du mercredi 23 janvier au mercredi 6 février 2019, en application de l'article de la loi organique n°16-10 sur 25 août 2016, relative au régime électoral", précise la même source. "A cette effet, tous les citoyens et citoyennes non-inscrits sur les listes électorales âgés de dix-huit (18) ans révolus le jour du scrutin, soit le 18 avril 2019, sont invités à demander leur inscription sur la liste électorale de la commune de résidence", ajoute le communiqué, précisant que "les électrices et élec-

teurs ayant changé de résidence doivent se rapprocher de leur nouvelle commune de résidence qui prendra en charge la procédure de radiation et d'inscription". La demande d'inscription doit être appuyée par la présentation de deux documents, l'un justifiant l'identité et l'autre justifiant la résidence, souligne la même source. Les bureaux de vote chargés des élections au niveau des communes, "sont ouverts tous les jours de la semaine, de 9H00 à 16h30, précise le communiqué du ministère.

PRÉSIDENTIELLE Le processus enclenché

Ce qu'il faut savoir...

Avec la convocation du corps électoral par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour le 18 avril prochain, le processus de l'organisation de l'élection présidentielle, un rendez-vous politique national majeur, est enclenché et se déroulera pour la première fois dans le cadre de la Constitution de 2016 et de la nouvelle loi relative au régime électoral. Cette convocation intervient dans les délais juridiques et conformément aux dispositions de la loi électorale qui stipule dans son article 136, que "le corps électoral est convoqué quatre-vingt-dix (90) jours avant la date du scrutin...". Ainsi et pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, le rendez-vous présidentiel se déroulera sous la supervision de la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE). Créée à la faveur de la révision constitutionnelle de 2016 et composée de 410 membres (205 magistrats et 205 compétences indépendantes issues de la société civile), cette instance est chargée notamment de veiller à la supervision des opérations de révision des listes électorales par l'administration, à la formulation de recommandations pour l'amélioration du dispositif législatif et réglementaire

regissant les opérations électorales et à l'organisation de cycles de formation civique au bénéfice des formations politiques sur la surveillance des scrutins et la formulation des recours. En somme, elle veille à consolider la crédibilité des élections et de veiller à leur transparence et probité dès la convocation du corps électoral jusqu'à la proclamation des résultats du scrutin. Après la convocation du corps électoral par le chef de l'Etat, c'est tout un processus qui sera enclenché, entre révision exceptionnelle des listes électorales, dépôt des dossiers des candidatures auprès du Conseil constitutionnel et installation de la Commission nationale de préparation et d'organisation des élections. Pour rappel, la Constitution stipule dans son article 85 que le Président de la République est élu au suffrage universel, direct et secret et que l'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés, alors que l'article 88 précise que la durée du mandat présidentiel est de 5 ans et que le Président de la République est rééligible une seule fois. Le président de la République, selon la Loi fondamentale du pays, jouit de plusieurs prérogatives et pouvoirs. Il est, entre autres, Chef

Suprême des Forces armées, responsable de la Défense nationale, arrête et conduit la politique extérieure du pays, préside le Conseil des Ministres et peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum.

Les conditions d'une candidature à la candidature

Concernant les conditions de candidature à la magistrature suprême du pays, elles sont bien définies par la Constitution qui précise, entre autres, que le candidat doit jouir uniquement de la nationalité algérienne d'origine, attester de la nationalité d'origine du père et de la mère, avoir 40 ans révolus au jour de l'élection, être de confession musulmane, jouir de la plénitude de ses droits civils politiques et attester de la nationalité algérienne d'origine unique du conjoint. Le candidat doit également justifier d'une résidence permanente exclusive en Algérie durant un minimum de 10 années précédant le dépôt de la candidature, justifier de la participation à la Révolution du 1er novembre 1954 pour les candidats

nés avant juillet 1942 et justifier de la non-implication des parents du candidat né après juillet 1942 dans des actes hostiles à la Révolution du 1er novembre 1954. Pour le dépôt des dossiers des candidatures, la loi relative au régime électoral, dans son article 140, énonce que la déclaration de candidature est déposée, au plus tard, dans les 45 jours qui suivent la publication du décret présidentiel portant convocation du corps électoral, alors que l'article 141 stipule que le Conseil constitutionnel statue sur la validité des candidatures dans un délai de 10 jours à compter de la date du dépôt de la déclaration de candidature. Le candidat doit présenter aussi un engagement écrit et signé portant notamment sur la non utilisation des composantes fondamentales de l'identité dans sa triple dimension islamique, arabe et amazighe à des fins partisans, le respect et la concrétisation des principes du premier Novembre 1954, le respect de la Constitution et des lois en vigueur et l'engagement de s'y conformer, la préservation de la souveraineté nationale et le respect de l'alternance démocratique au pouvoir par la voie du libre choix du peuple algérien. Selon les dispo-

sitions de la même loi, le candidat doit présenter soit une liste comprenant 600 signatures individuelles de membres d'élus d'Assemblées populaires locales (APC et APW) ou parlementaires et réparties au moins à travers 25 wilayas, soit une liste comportant 60 000 signatures individuelles, au moins, d'électeurs inscrits sur une liste électorale et ces signatures doivent être recueillies à travers, au moins, 25 wilayas avec un minimal des signatures exigées pour chacune des wilayas qui ne saurait être inférieur à 1.500. A propos du déroulement du scrutin, le texte précise que l'élection a lieu dans les 30 jours qui précèdent l'expiration du mandat du président de la République. Par ailleurs, la convocation du corps électoral donnera lieu, d'une manière systématique, à l'installation d'une commission nationale de préparation et d'organisation de l'élection présidentielle, présidée par le Premier ministre et instituée, traditionnellement, sur instruction du président de la République, afin de garantir le bon déroulement du scrutin à travers la mobilisation de tous les moyens humains et matériels nécessaires au profit des candidats et des électeurs.

TRANSCRIPTION DE TAMAZIGHT Mihoubi désavoue Ghoulamallah

«Ce sont des prérogatives de l'académie»

Le théâtre de plein air et la salle de cinéma Djurdjura seront réceptionnés au cours de cette année, a par ailleurs promis le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, en visite hier dans la wilaya de Tiz-Ouzou.



Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a assuré que les deux structures culturelles seront réceptionnées courant de cette année. «Les travaux du théâtre de plein air sont achevés, reste le volet technique et équipement qui sont en cours», rassure-t-il. Pour ce qui est de la salle de cinéma, les travaux ont atteint les 70%. «On va l'intégrer dans la grille des salles qui vont bénéficier de nouveaux films à caractère commercial. Et quand il n'y aura pas de projections, elle accueillera d'autres activités culturelles», soulignera le ministre, lors du point de presse organisé en marge de la visite. Pour ce qui est des projets gelés, à l'instar de la grande salle de spectacles et l'opéra, le ministre précisera : «Ils sont gelés mais pas annulés. Quand les moyens de l'Etat le permettront, ils seront réalisés». M. Mihoubi a également annoncé «la décision prise de créer un orchestre symphonique amazighe qui regroupera tout le répertoire amazigh de la région (...) entre autres, celui de Slimane Azem, Chérif Kheddou,

Hnifa, Aït Menguellet, Idir, Akli Yahiaten, Matoub,...». Le ministre a par ailleurs donné, hier, le premier tour de manivelle, à Djamaa Saharidj, dans la commune de Mekla, de la réalisation d'un film sur Si Moh Oumhand, réalisé par Ali Mozaoui. A cette occasion, M Mihoubi a déclaré : «La journée est historique (...) Ce film va inscrire dans l'éternité la mémoire d'un des symboles de la culture algérienne amazighe». Un travail qui s'ajoutera, dira-t-il, «à la série des réalisations et des efforts qui sont en train de se faire pour la consolidation et la reconstruction de l'identité nationale, en consacrant l'amazighité à tous les niveaux». Le ministre notera que le projet a plus de 20 ans, qu'il raconte le périple de Si Moh à travers les villes de Boumerdès, Bouira, Bordj-Bou Arréridj, Msila, Sétif et Annaba. «Le ministère va consacrer tous les moyens nécessaires pour la réalisation du film (...) C'est le meilleur cadeau qu'on puisse offrir à la culture

berbère», a promis le ministre, disant son espoir de voir l'avant-première du film «projetée dans la future salle de cinéma Djurdjura». Revenant sur la polémique qui a entouré la réalisation du film Larbi Ben M'hidi, le ministre de la Culture expliquera : «Le réalisateur a voulu imposer son style (...) Puisque le film est financé par les deux ministères de la Culture et des Moudjahidine, on demande juste de respecter le scénario d'origine. Le reste c'est entre le réalisateur et la commission de visionnage, on n'a rien à voir, c'est une question artistique». Cela dit, le ministre rassure : «Il y a eu la levée d'un bon nombre de réserves et les choses sont en bonne voie. La polémique ne rend service à personne et nous ne devons surtout pas laisser l'histoire du Chahid Ben M'hidi en otage aux polémiques qui ne nous font pas avancer». Sur la question de la culture amazighe, le ministre a répondu : «Dans la conjoncture actuelle, on doit mettre en avant et valoriser le

côté amazigh de la culture algérienne. Il reste beaucoup à faire en faveur de cette culture et identité. Il faut une grande intégration de la culture amazighe dans toutes les activités culturelles, pour consacrer la culture algérienne multidimensionnelle». Dans le même sillage, et à propos de la transcription de la langue amazighe, le ministre a réaffirmé : «Une académie a été créée à cet effet et ce volet technique et le mécanisme de la langue sont de ses prérogatives. On a grande confiance en cette institution constitutionnelle». A signaler que lors de la visite, M. Mihoubi a remis au recteur de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou 1 400 livres, un don de son ministère, avec la promesse d'atteindre le nombre de 10 000 livres dans les deux mois à venir. Une visite chez l'artiste Belkheir Mohand Akli à Boudjima, une séance projection de l'avant première du film Juba 2 étaient également au programme du ministre.

Kamela Haddoum.

AGOUNI GUEHRANE
Après huit jours de fermeture

Réouverture aujourd'hui de la mairie

Après huit jours de protestation et fermeture du siège de l'APC, les Ath Ergane ont mis fin à leur mouvement de protestation, en procédant à la démolition du mur érigé pour bloquer l'accès à la mairie. Aujourd'hui donc, et sauf imprévu, la mairie sera ouverte et l'activité reprendra son cours normal. La décision des villageois de surseoir à leur action de protestation intervient suite à une réunion entre le comité de village et le chef de daïra des Ouadhias, au cours de laquelle un terrain d'entente a été trouvé entre les deux parties. Un des représentants des villageois a indiqué à ce sujet : «Le chef de daïra nous reçut vendredi (avant-hier). Il s'est engagé à faire le nécessaire pour la réouverture le plus rapidement possible de notre bureau de poste et notre unité de soins. Concernant le reste des revendications, à savoir le gaz naturel, le stade et le réseau routier, le même responsable s'est dit prêt à entreprendre des actions pour trouver des solutions, notamment au sujet du raccordement au gaz naturel qui bute sur une opposition du côté d'Agouni Oufourou, dans la commune d'Aït Toudert». De son côté, le chef de daïra confirme : «En effet, nous nous sommes réunis avec les représentants des villageois et un accord a été trouvé pour prendre en charge progressivement les questions de développement dans ce village. Toutefois, nous appelons toujours à faire prévaloir la sagesse et la raison car tous les problèmes ont leurs solutions. Il suffit de se mettre à table et de discuter calmement». A rappeler que les villageois d'Ath Ergane avaient soulevé plusieurs doléances, principalement le raccordement de leur village au réseau du gaz naturel, l'ouverture du bureau de poste et du dispensaire de leur hameau, fermé depuis 2015, le revêtement du réseau routier, la généralisation du réseau d'assainissement, la réparation du camion chasse-neige, la finalisation de l'aire de jeux du village et la réfection de l'étanchéité des salles de classe, en butte à des infiltrations.
Hocine T.

Point du jour

Par S. Ait Hamouda

La convocation du corps électoral par le président de la République, pour le 18 avril prochain, a surpris les bookmakers du désastre. Ceux qui pronostiquaient son report et ceux qui pariaient sur son annulation ont eu tort tous les deux. Cela mène à se poser deux questions : la première est quelle vocation se targuent-ils pour miser sur l'impondérable ? et la seconde de quelle autorité s'habillent-ils pour se permettre de juger là où il faudrait se tenir à la stricte réalité ou ils sont inspirés par

Les élections et les bookmakers du désastre

l'au-delà ou ils sont dans le secret des Dieux ? Quoiqu'il en soit, la vérité est tellement claire et limpide que les pronostiques les plus farfelus ne peuvent soutenir à moins d'être viscéralement et consciencieusement dans le faut. Cependant, il reste à soutenir les délires les plus osés pour tirer son épingle du jeu. Toutefois, il n'en demeure pas moins que tirer des plans sur la comète est pour le moins audacieux, dans la mesure où chacun apporte sa part de dit, qu'il soit justifié ou non, pour montrer qu'il est imbu de la réalité suprême. Cela fait parvenir le peuple à des supputations

exagérées dans la mesure où il n'y a pas de vérité absolue, jusqu'à la forfaiture, jusqu'au mensonge radical. Il va de soi que la politique, c'est le pouvoir du possible, du paraître, du faire semblant et aussi de tous les desseins exprimés ou non des bookmakers qu'ils soient connus ou pas. Ce qui ne veut pas dire tout ce que suggèrent les portes paroles du néant soit véritable, vérifiable, soit de jure et de facto, d'une exactitude suprême. C'est normalement l'attente qu'ils suscitent ces joueurs en eau trouble dans l'abstraction la plus obscure. Mais dans tout cela, il y a des

choses qui ont l'apparence de la réalité, sans pour autant avoir le moindre aspect avec la réalité. Ce qui suppose que l'on peut délirer à l'envie que l'on soit crû ou non, mais l'effet boumerang ne tarde immanquablement pas à surgir et claquer les pronostiqueurs à leurs supposés vérités. Le président a conscience de son état et il sait mieux que personne ses capacités à opter pour un 5e mandat ou pas.

S. A. H.

Bechloul

Un appartement prend feu

Hier après-midi aux alentours de 14h, un incendie s'est déclaré dans un appartement sis au deuxième étage d'un immeuble au quartier de la cité des 100 logements, à proximité de la polyclinique de Bechloul. Fort heureusement, les occupants ont pu sortir à temps mais leur logement a été entièrement ravagé par les flammes, selon un témoin oculaire. Les éléments de l'unité de la Protection civile, prévenus par des voisins, sont rapidement intervenus avant que le feu ne se propage aux autres appartements du bâtiment. Selon les premiers éléments d'information, un court-circuit serait à l'origine de l'incendie, mais une enquête ouverte par les éléments de la sûreté de daïra devrait permettre de déterminer avec exactitude les causes de ce départ de feu.

H. B.

Tikjda

Un véhicule chute dans un ravin

Les week-ends sont toujours aussi féériques à Tikjda; un site qui ne désemplit pas ces derniers temps avec les dernières neiges qui se sont accumulées sur ces hauteurs. Ce sont des milliers de visiteurs qui s'y déplacent pour profiter des paysages montagneux, en témoigne le flux d'automobilistes constaté sur toute la RN33 et la RN30, menant vers cette station climatique, notamment les week-ends. Vendredi dernier en fin de journée, aussi bien sur la RN30 que sur la RN33, le retour était plus que compliqué, tant des dizaines de véhicules étaient pris dans un encombrement géant qui a duré plusieurs heures. Entre les monticules de neige et de névés sur les bas-côtés de la route menant vers Aswel et les véhicules stationnés n'importe comment, la circulation dans les deux sens était plus qu'aléatoire. Pour couronner le tout, des commerces informels étaient installés à proximité de la chaussée et attiraient d'innombrables clients. Ainsi, les familles qui voulaient accéder au CNLS de Tikjda et celles qui voulaient rentrer chez elles sont restées coincées jusqu'à la tombée de la nuit. Un accident de circulation a contraint les éléments de la protection civile à effectuer une intervention assez périlleuse, pour évacuer les trois personnes à bord du véhicule accidenté, qui a terminé sa course dans un précipice d'une vingtaine de mètres. Blessés, les trois occupants ont été évacués vers l'hôpital Mohamed Boudiaf de la ville de Bouira. D'aucuns pensent qu'une opération d'élargissement de la chaussée est plus que nécessaire à ce hauteur de cet endroit fourmillant de monde. Ceci d'autant plus que le gouvernement et les autorités locales réitérent à chaque fois l'impératif de développer le secteur du tourisme, dans le cadre de la promotion de la destination Algérie au niveau international mais aussi local.

Hafidh B.

Tizi-Ouzou

La CSTCIE en campagne pour une marche

La Coordination nationale des comités de soutien Laux travailleurs de Cevital et aux investissements économiques (CSTCIE) a tenu, hier, une réunion avec la société civile au niveau du petit théâtre de la maison de la culture Mouloud Mammeri. Une manière «d'élargir la contestation citoyenne par des actions d'envergure dans d'autres wilayas», selon les organisateurs. La rencontre était, également, une occasion pour débattre des blocages des investissements économiques dans les wilayas en général et de ceux de Cevital en particulier. Après avoir fait un historique de la Coordination depuis sa création jusqu'à la marche du 11 décembre 2018 à Béjaïa, le porte parole de la CSTCIE rappelle aux présents le feuilleton d'interdiction d'accostage des bateaux transportant les équipements neufs et de la dernière technologie du groupe Cevital destinés au projet de l'usine de trituration de graines oléagineuses. «Ce projet répond à toutes les normes et il est créateur d'un millier d'emplois direct et de 100 000 indirects», a souligné le porte parole. Pour l'orateur, «les blocages injustes dont fait l'objet Cevital sont, en fait, étendus à d'autres filiales dans d'autres régions, telles Samha et Brant à Sétif, Oxxo à Tizi-Ouzou, le Hub portuaire de Cap Djinet à Boumerdès et le projet d'Evcon à Blida. Après un débat, il a été retenu le principe d'organiser le 5 mars une marche à Tizi-Ouzou. Auparavant, une caravane de sensibilisation sillonnera les villages et quartiers de la wilaya a-t-on également retenu.

F. M.

BÉJAÏA Bilan 2018 de la Protection civile

Noyades et feux de forêts en baisse



Les éléments de la Protection civile de la wilaya Béjaïa ont effectué, durant l'année 2018, 36 154 interventions, dont 8 404 sur les plages et 27 750 hors plages.

Le nombre d'interventions a légèrement diminué par rapport à 2017, où les éléments de la protection civile de la wilaya sont intervenus 36 247 fois. Dans le détail, les secouristes de la protection civile sont intervenus dans 1 768 accidents de circulation, lesquels ont fait 43 décès et 2086 blessés secourus. Les mêmes éléments ont procédé à l'évacuation de 126 morts, 2 672 blessés et 12 120 malades vers les structures de santé, au terme de 14 940 interventions, relève le même bilan. Le nombre de décès suite à des accidents de routes a enregistré une baisse en 2018, car il était de 66 en 2017, a-t-on souligné. Concernant la campagne de surveillance des plages durant la saison estivale 2018, le bilan de la protection civile fait état de 3 518 sauvetages d'une noyade cer-

taine à travers les 34 plages autorisées à la baignade. Le nombre d'estivants enregistrés sur les plages de la wilaya de Béjaïa l'été dernier avoisine les 5 078 000, soit une baisse de presque la moitié par rapport à la saison estivale 2017 (9 983 000 baigneurs). Les maîtres-nageurs et autres éléments de la protection civile ont effectué, durant cette même période, 8 404 interventions. Malheureusement, 14 baigneurs ont trouvé la mort par noyade (22 noyés décédés en 2017), a-t-on déploré. 4 231 personnes ont été soignées sur les plages et 283 autres transférées vers des centres de soins. Les sapeurs-pompiers des différentes unités que compte la wilaya de Béjaïa sont également intervenus 2 050 fois pour circonscrire 1 630 incendies et évacuer 24 blessés. Sur les 1 630 incendies enregis-

trés, 99 ont été signalés en milieu urbain, 12 en milieu industriel et 692 dans des milieux forestiers. 66 feux de véhicules ou d'engins et 762 autres feux ont été recensés durant la même période. A noter que les 638 feux de forêts recensés dans la période allant de juin à octobre 2018 ont détruit, précise-t-on, 271 ha de végétation et 2049 arbres fruitiers, ainsi que 558 bottes de foin/paille. Le nombre de feux importants enregistrés durant cette période est de 49, lesquels ont consommé 1 ha de végétation.

271 ha de couvert végétal partis en fumée

Ce bilan est moins catastrophique comparativement à l'année 2017, où l'on a enregistré 1 103 incendies, dont

186 importants qui ont ravagé 4 095, 2 ha de végétation et 7 403 arbres fruitiers, 1 713 bottes de paille et 159 ruches d'abeilles. Ces feux avaient également, rappelle-t-on, décimé 13 ovins et caprins, détruit 2 poulaillers et 2 véhicules et causé des dégâts partiels à 10 habitations (léchées par des flammes). Ainsi, et globalement, l'année 2018 a été moins dramatique concernant les accidents de circulation et les feux de forêts. Les campagnes de sensibilisation lancées par la Protection civile, en collaboration avec des associations et d'autres institutions, dans le cadre de la sécurité routière et la protection de l'environnement forestier, ont certainement contribué à limiter les dégâts.

Boualem S.

Intoxication au monoxyde de carbone

Deux morts et 35 incommodés en deux jours

Selon les services de la Protection civile, deux personnes ont trouvé la mort suite à l'intoxication par le monoxyde de carbone et 35 autres incommodées, en deux jours, au niveau national. «Durant la période allant du 17 au 19 janvier 2019, les secours de la Protection civile se sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 35 personnes incommodées par le monoxyde de carbone (CO) émanant des appareils de chauffage et chauffe-bains», lit-on dans le bilan rendu public, hier, par la Direction Générale de la Protection civile. Il s'agit de cinq personnes à Alger, une personne à Tlemcen, six à Laghouat, trois à El-Bayadh, deux à Béjaïa, neuf à Constantine, six à Bouira, deux à Bordj

Boureridj et une personne à Médéa. «Les victimes ont été traitées sur place puis évacuées dans un état satisfaisant vers les établissements de santé», a ajouté le même document. Ce dernier a fait état de deux personnes décédées intoxiquées par le monoxyde de carbone, «dont une au niveau de la wilaya de Djelfa et une autre dans la wilaya d'Oum El Bouaghi». Il est utile de rappeler que durant la période allant du 14 au 17 janvier 2019, les services de la Protection civile ont fait état de neuf personnes décédées et 72 personnes ont été secourues suite à l'intoxication au monoxyde de carbone. À retenir que depuis le début du mois en cours, «31 personnes sont décédées intoxiquées par

le monoxyde de carbone, alors que 224 personnes incommodées ont été secourues par nos éléments». Ces drames sont dus à des erreurs de prévention en matière de sécurité, l'absence d'une bonne aération et la mauvaise utilisation des appareils de chauffage et chauffe-bains, selon les mêmes services. En effet, la Direction Générale de la Protection civile appelle les citoyens «à redoubler et élever le niveau de prudence et de la vigilance, ainsi que d'appliquer et respecter les consignes de sécurité afin de préserver leur vie et éviter les dommages qui peuvent être générés».

Samira Saïdj

ÉDUCATION Perturbation en vue dans les établissements demain

L'Intersyndicale maintient sa grève

Les établissements scolaires des trois paliers de l'éducation: primaire, moyen et secondaire, risquent de vivre des perturbations demain.



L'Intersyndicale de l'éducation maintient son mot d'ordre d'une grève nationale d'une journée, prévue pour lundi 21 janvier. En effet, six syndicats du secteur (CELA, Cnapeste, Unpef, Snte, Snapest, et Satef), regroupés en coalition, ont appelé à une grève nationale d'une journée. Une action qui sera appuyée par plusieurs rassemblements de protestation, prévus le lendemain mardi 22 janvier, devant les directions de l'éducation, à l'échelle nationale. Il faut dire que Mme Nouria Benghabrit n'a, finalement, pas réussi à faire baisser la pression et à écarter le spectre de la paralysie, qui planera sur

son secteur demain. La première responsable du secteur a entamé une série de rencontres bilatérales avec les syndicats en question, dans le but de les dissuader de leur action, mais en vain. «Les rencontres bilatérales entre les syndicats en question et la tutelle n'ont pas répondu aux attentes de la famille de l'éducation nationale et des syndicats», déplore l'Intersyndicale dans un communiqué rendu public hier. Les syndicats en question ont qualifié les réponses du ministère de «superficielles», surtout pour ce qui concerne les dossiers pédagogiques et socioprofessionnels, qui ont fait «l'objet de simples

promesses sans calendrier, ni mécanisme pour les concrétiser». La coalition confirme à ses adhérents «sa détermination à poursuivre le combat en faveur de leur cause» et renouvelle son appel au ministère pour un dialogue «sérieux avec des réponses précises aux revendications formulées dans le préavis», ajoute l'Intersyndicale dans le même document. Cette dernière se réunira le 24 janvier prochain pour évaluer l'état des lieux et prendre «les décisions qui s'imposent». Rappelons que la coalition avait décidé de se retirer collectivement de la charte d'éthique du secteur, signée conjointement avec le ministère de l'Éduca-

tion, en novembre 2015. Aussi, ces formations syndicales avaient décidé de boycotter toutes les activités et ainsi que toutes les réunions officielles organisées par la tutelle au niveau national et local. Ces syndicats dénoncent également «le mode de gouvernance de la tutelle qui n'a pas respecté ses engagements par rapport au statut particulier et les œuvres sociales des travailleurs du secteur». Pour ce qui est des réformes projetées dans le secteur de l'éducation, les six syndicats dénoncent la prise de décisions du ministère «de manière unilatérale, sans consultation des partenaires sociaux». **LO Challal.**

UNIVERSITÉ DE BOUIRA Après plus de deux mois de grève Les étudiants de chimie reprennent les cours



Après deux mois et 15 jours de grève, les étudiants du département de chimie de l'université Akli Mohand Oulhadj de Bouira ont, enfin, repris les cours hier samedi. En effet et selon les représentants des étudiants grévistes, c'est suite à une réunion avec le recteur de l'université, en fin de la semaine dernière, que cette décision a été adoptée à l'unanimité par les étudiants de ce département. Toujours selon nos interlocuteurs, le premier responsable de l'université avait pris

connaissance des principales revendications des étudiants et s'est engagé à œuvrer pour améliorer leurs conditions de formation, en plus de l'acquisition des moyens pédagogiques nécessaires et le renforcement du nombre d'enseignants formateurs: «Le recteur, accompagné de plusieurs responsables de l'université, nous a reçus en fin de la semaine dernière et c'était une occasion pour nous de lui exposer nos principales revendications et préoccupations. Nous avons demandé le

renforcement des effectifs d'employés dans l'administration et aussi des enseignants de notre département, plus particulièrement les enseignants encadreurs pour les étudiants en fin de cycle en plus de l'acquisition du matériel et des produits d'expérimentation», a expliqué hier un membre du comité des étudiants. Ce dernier précise aussi, qu'un programme pour les sorties pédagogiques sur le terrain sera aussi établi par l'administration du département: «Nous avons aussi insisté sur l'installation d'un comité pédagogique pour notre département où les étudiants seront représentés, en plus de l'ouverture d'une salle de recherche informatique et d'une salle de lecture. Le Recteur nous a demandés de reprendre les cours et s'est engagé à prendre en charge, d'une manière graduelle toutes nos revendications pédagogiques. C'est pour cela que nous avons opté pour une reprise dès cette semaine, en attendant la concrétisation des engagements de l'administration», a-t-il enfin ajouté. **Oussama Khitouche**

BOUMERDÈS

Journée nationale de la commune

Rencontre wali - maires

À l'occasion de la Journée nationale de la commune célébrée le 18 janvier, le wali de Boumerdès, Mohamed Salamani, a convoqué, jeudi dernier, les maires des 32 communes que compte la wilaya. Lors de cette rencontre, le chef de l'exécutif de la wilaya de Boumerdès, n'est pas allé par trente-six chemins pour «exiger» des élus locaux l'amélioration du cadre de vie des citoyens, tout en les assurant de sa «disponibilité» à leur accorder tous les projets qu'ils solliciteraient. Lors de son intervention, Mohamed Salamani a beaucoup insisté sur la nécessité absolue de résoudre définitivement le problème de la crise d'eau potable qui se pose chaque année avec beaucoup d'acquiescement, notamment pendant la saison des grandes chaleurs. Il a également abordé le problème de l'absence pénalisante des moyens de chauffage constatés dans certaines écoles du département, avertissant les élus contre toute requête qui serait adressée par les parents d'élèves dans ce sens. En abordant le volet relatif au secteur de la jeunesse et des sports, le wali de Boumerdès a affirmé sa volonté de parvenir à la réalisation de 100 terrains de proximité dotés de gazon synthétique à travers les 32 municipalités, en invitant les premiers magistrats des communes à fournir des assiettes à cet effet. Pour rappel, la direction de la jeunesse et des sports (DJS) de la wilaya de Boumerdès avait annoncé, récemment, la réalisation de 11 terrains de proximité à travers certaines communes du département. Pour rappel, le premier magistrat de la wilaya de Boumerdès, Mohamed Salamani, a, dans le cadre de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGCL), accordé à la commune de Chabet El Ameur une enveloppe financière de 100 milliards de centimes qui sera consacrée, selon le maire de la localité, exclusivement au gaz naturel. Le wali a par ailleurs déclaré qu'il ne voulait plus entendre parler à l'avenir d'opposition quand il s'agit de projets d'intérêt public. A l'issue de cette rencontre, et tout en invitant les maires à ouvrir des canaux de communication avec les citoyens et à œuvrer sans relâche pour améliorer le cadre de vie des populations de leurs municipalités, le wali a affirmé son entière disponibilité à travailler avec eux pour «l'intérêt général et pour parvenir, ensemble, à réaliser les ambitions légitimes de tous les citoyens de la wilaya de Boumerdès», dira-t-il.

Hocine Amrouni

Respect des 20 % de la commande publique prévue par la loi

Salamani intercède en faveur des jeunes entrepreneurs

Le wali de Boumerdès, Mohamed Salamani, a appelé les APC, Les entreprises publiques et les directeurs de l'exécutif à l'application de la loi réservant 20 % de la commande publique aux petites entreprises. C'était avant-hier lors d'une rencontre avec les élus locaux, tenue au siège de la wilaya. Cette rencontre, qui rentre dans le cadre de la célébration de la Journée de la commune, a vu la participation de tous les P/APC, les directeurs de l'exécutif et les élus APW... Le wali a ordonné au directeur de l'emploi de suivre attentivement cette instruction, en veillant à son application. «Je veillerai personnellement à ce que cette disposition de loi soit appliquée», a-t-il lancé en direction des concernés. Le premier magistrat a fait savoir que ses instructions concernent les entreprises publiques, comme la Sonelgaz, Algérie Télécom, l'ADE, l'OPGI... Ces dernières sont tenues d'appliquer les dispositions prévues par le code des marchés, notamment l'octroi de 20% des marchés aux entreprises créées dans les cadres de l'ANSEJ et CNAC. «Il est de notre ressort d'encourager les jeunes entrepreneurs à ne pas laisser leurs entreprises disparaître. Je vous rappelle que cette disposition a été décidée par le président de la République», a-t-il précisé avant de mettre en valeur la nécessité de maintenir ces entreprises, «car elles jouent un grand rôle dans le développement économique local». En ce sens, il est important de signaler que plusieurs PME créées ont prouvé leur efficacité sur le terrain et dans plusieurs domaines d'activités. A titre d'exemple, une entreprise de cartonnerie au chef-lieu de wilaya, créée en 2001, a réussi à rembourser son crédit et a même développé ses capacités de production, boostées par le renforcement de son personnel, qui est passé de 4 ouvriers à 15. «Bien qu'il y ait des exemples d'échecs, cela ne constitue en aucun cas un justificatif pour laisser ces entreprises mourir», appuie un élu d'Afir. Pour rappel, un mouvement de protestation de promoteurs ANSEJ a été lancé, récemment, à Boumerdès pour réclamer l'effacement de crédits, «les entreprises étant en faillite en raison de l'absence d'activités». Près de 8 000 micro-entreprises ont été créées par de jeunes promoteurs à travers le territoire de la wilaya. Celles-ci touchent près de 22 secteurs d'activités. Ces PME emploient près de 18 000 travailleurs, dont la quasi-totalité est permanente. Par ailleurs, le même responsable est venu aux secours d'entreprises publiques qui éprouvent des difficultés financières, en leur accordant la priorité des projets de réalisation d'urgence, tout comme il a instruit les APC d'honorer leurs créances envers les entreprises publiques, telles que la Sonelgaz (-10 milliards de centimes), l'ADE (-51 milliards) et Algérie Télécom (4 milliards). **Youcef Z.**

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة الصحة و السكان و اصلاح المستشفيات

Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière

المركز الإستشفائي الجامعي لبيجاية

Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia

المديرية العامة

NIF : 4120160000606600001

مديرية الوسائل المادية

Direction Générale

المديرية الفرعية للمنتوجات الصيدلانية الأدوية

Direction des Moyens Matériels

و المستهلكات

Sous-Direction Des Produits Pharmaceutiques,

Consommables et Instrumentations.

N° : 77 /D.G/D.M.M/S.D.PH.C.I 2019

MISE EN DEMEURE N°01

-Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, et portant réglementation des marchés publics et délégations du service public.

-Vu l'arrêté du 28 mars 2011 relatif aux mises en demeure pour retards et défauts d'exécution de travaux ;

-Vu le contrat à commandes N°36/2018, portant approvisionnement du CHU de Bejaia en réactifs et produits de laboratoire au profit du CHU de Bejaia pour l'année 2018, répartis en lots suivants :

Lot n°16 : produits et anticorps d'immunohistochimie.

Lot n°18 : réactifs pour examens immunologiques technique.

-Vu le retard enregistré dans l'exécution du contrat à commandes.

-Vu l'absence affichée, de réaction et de volonté de remédier à la situation par l'entreprise

-La SARL PRODIAG, sise au 31, HAI BRAIDIA 16116 HEURAOUA-ALGER., est mise en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires afin corriger les insuffisances et de résorber le retard pris dans l'exécution des prestations dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication de la présente mise en demeure

-Faute de déférer à la présente mise en demeure et en application de la réglementation en la matière, le CHU de Bejaia se verra dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat au tourd exclusif de la SARL PRODIAG et l'inscrire sur la liste des entreprises défaillantes.

Le Directeur Général

DDK/20/01/2019

ANEP N° 191 6001 442

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZI-OUZOU
DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

NIF N° : 099015019031333

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°01/2019.

La Direction de la Jeunesse et des Sports de Tizi-Ouzou, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour Acquisition des équipements au profit des établissements sportifs de jeunesse et de loisirs (programme : BS/ 15/ 2018).

Lot N° 01 : Matériel Cafeteria et cuisine.

Lot N° 02 : Matériel Buanderie.

Pour les lots N° 01-02: Les fournisseurs admis à soumissionner pour ces lots sont ceux dont les capacités répondent aux critères sous cités

- 1) **Registre de commerce :** Les fournisseurs ayant les codes suivant : 305006 – 202308.
- 2) **Capacité financière :** Seules les fournisseurs ayant un minimum de chiffre d'affaire durant les trois dernières années : supérieur ou égale à 6.000.000,00DA sont autorisés à soumissionner.
- 3) **Références professionnelles :** Ayant équipé, durant les 05 dernières années, au moins un (01) projet.

NB : Les références professionnelles de l'entreprise seront justifiées par des attestations de Bonnes exécutions pour des équipements de même nature et même envergure délivrées par les maîtres d'ouvrage publics.

Le chiffre d'affaire sera justifié par les bilans des trois dernières années visées par l'organisme financier en l'occurrence les impôts.

Les fournisseurs peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de la Direction de la Jeunesse et des Sports sise au stade du 1er Novembre de T.O.

NB : Les fournisseurs peuvent soumissionner pour un ou deux (02) lots, et retenu pour un seul lot.

En application des dispositions de l'article 67, du décret présidentiel n° 15.247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissions doivent être présentées en Trois (03) offres :

1) Le dossier de candidature contient :

- * Déclaration de candidature jointe en annexe dûment remplie, signée, cachetée et datée.
- * Déclaration de probité jointe en annexe dûment remplie, signée, cachetée et datée.
- * Statut de l'entreprise.
- * Documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le fournisseur.
- * Bilans des trois dernières années approuvés par les services des impôts et références bancaires.
- * Liste des moyens humains justifiés par les déclarations CNAS, diplômes et certificats de travail.
- * Références professionnelles du fournisseur (attestations de bonne exécution), délivrées par le maître de l'ouvrage.

2) - Une offre technique, comprenant :

- Fiche technique
- Déclaration à souscrire dûment renseignée, signée, cachetée et datée.
- Les documents permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif comprenant les documents suivants :
 - Une lettre d'engagement déterminant la durée de garantie de l'équipement.
 - Une lettre d'engagement déterminant le délai de livraison.
 - Une lettre d'engagement pour l'intervention de l'équipe de maintenance.
 - Une lettre d'engagement déterminant la durée de service après vente.
 - Le présent cahier des charges dûment renseigné, paraphé, signé et daté, portant la mention lu et accepte (cette mention doit être manuscrite).
 - Le plan de charges du fournisseur, des deux dernières années.

3) - Une offre financière, comprenant :

- * La soumission signée cachetée et datée : (Renseignée, signée et cachetée).
- * Le bordereau des prix unitaires. : (Renseignée, signée et cachetée).
- * Le devis quantitatif et estimatif. : (Renseignée, signée et cachetée).

NB :

les documents justificatifs : conformément à l'article 69 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'attributaire du marché doit fournir les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché :

- Registre de commerce dûment authentifié par les services CNRC ;
- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier en cours de validité ;
- Attestation de mise à jour en cours de validité (CNAS, CASNOS, CACOBATPH) ;
- L'original du casier judiciaire du gérant en cours de validité ;
- Numéro d'identification fiscal ;
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux (SARL, EURL, SPA, SNC).

• Ces documents doivent être renseignés, dates signes et cachetés.

Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, conditions, modèles, termes, spécifications figurant au cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de fournisseur, la référence et l'objet de l'appel d'offres, ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », ces enveloppes sont mises dans une quatrième enveloppe anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres -appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/2019 Portant : Acquisition des équipements au profit des établissements sportifs de jeunesse et de loisirs (programme : BS/15/2018) lot N° ».

La durée de préparation des offres est fixé à 21 jours, à compter de la première publication dans le BOMOP ou la presse.

Les offres doivent être déposées le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à dix heures (10h), si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légale, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres doivent être déposées auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Tizi-Ouzou sise au stade 1^{er} Novembre.

La séance d'ouverture des plis aura lieu le même jour à dix heures trente (10h30mn) au siège de la Direction de la Jeunesse et des Sports sise au stade du 1er Novembre de Tizi-Ouzou, les soumissionnaires sont invités à y assister.

La durée de validité de l'offre est fixée à 21 jours augmentée de (03) mois à compter de la date d'ouverture des plis.

DDK/20/01/2019

ANEP N°191 6001 436

POUR TOUTES VOS ANNONCES

en **Kabylie**

adressez-vous au quotidien

La Dépêche de Kabylie

Dépêche de Kabylie

www.depechedekabylie.com

La voix qui porte votre réclame

Nos bureaux

Tizi-Ouzou

Rue Abane Ramdane cité 60 logements (Batiment OPGI) Bt A (Rez-de-chaussée) Tél: 026122677

Bouira

Gare routière Lot N°1, 2ème étage Tél: 026730286

Béjaïa

Route des Aurès Batiment A. Tél: 034161045

Le meilleur accueil vous sera réservé



HORAIRE S des prières

	FAJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
Tizi-Ouzou	06:17	12:53	15:31	17:54	19:18
Bouira	06:17	12:53	15:31	17:50	19:19
Béjaïa	06:13	12:49	15:27	17:49	19:14

EL-ESNAM Projet de raccordement au gaz naturel

La route nationale n°33, reliant la ville de Bouira à la station climatique de Tikjda, a été bloquée, avant-hier matin, par les villageois de Tighermine, relevant de la commune d'El-Esnam.

Tighermine réclame le déblocage

Les protestataires qui ont usé de pneus brûlés et divers objets métalliques pour fermer cette route, réclament le déblocage du projet pour le raccordement de leur village au gaz naturel. Selon nos informations, ce projet dont les travaux ont été lancés l'année dernière, a subi une opposition de la part des habitants du village Slim, dans la commune voisine de Haïzer. Les travaux n'ont pas avancé depuis le signalement de cette opposition et les villageois protestataires réclament l'intervention des responsables des deux communes ainsi que ceux de la wilaya de Bouira pour lever cette opposition et relancer les travaux : «Notre village est situé en pleine montagne et l'hiver est très rude chez nous, surtout que nos routes sont souvent bloquées par



les chutes de neige. Le projet de raccordement au gaz naturel est comme un rêve pour nous qui date de plusieurs années, mais malheureusement notre joie n'a été que de courte durée puisque les travaux ont été bloqués par nos voisins du village Slim, dans la commune de Haïzer. Depuis cette date,

nous avons alerté à maintes reprises les responsables locaux, mais en vain», se désole un protestataire joint par téléphone. À noter que les villageois ont fini par libérer cette route, largement fréquentée par les touristes surtout durant les week-ends, après l'intervention du chef de la daïra de

Bechloul dont relève la commune d'El-Esnam. Le même responsable qui s'est entretenu avec les protestataires, s'est engagé auprès des villageois à trouver une solution rapide à ce problème. Il est

utile de préciser que les villageois de Slim, dans la commune de Haïzer, se sont déjà exprimés au sujet de leur action de blocage de ce projet de gaz l'année dernière, en affirmant qu'il s'agit d'une «réaction légitime» à la suite du blocage du projet de raccordement à l'eau potable de leur village via un captage de la source de Thinzar par les villageois de Tighermine, dans la commune d'El-Esnam. Pour rappel, la mairie de Haïzer avait réservé, en 2016, une cagnotte de 600 millions de centimes pour la réalisation de ce projet, dont les travaux ont été bloqués quelques semaines seulement après leur lancement par les villageois de Tighermine. En attendant la réaction des autorités de la wilaya, ce problème entre les deux villages risque de s'envenimer d'avantage, puisque aucune partie ne semble prête à céder et les populations de ces deux villages du Djurdjura sont privées d'eau et de gaz.

Oussama K.

Taourga

Coupages fréquentes d'électricité

Les coupures d'électricité se font de plus en plus fréquentes à Taourga, localité située à 85 km à l'Est du chef-lieu de la wilaya de Boumerdès. En effet, il ne se passe pas un seul jour sans que le courant électrique ne soit pas coupé, à une population qui commence à montrer des signes d'irritation. «Ces coupures répétitives commencent sérieusement à nous exaspérer, alors que nous arrivons déjà difficilement à subvenir aux besoins élémentaires de nos familles», déplore un habitant, ajoutant que «des fréquentes coupures causent des dommages aux appareils électriques, dont la réparation coûte les yeux de la tête». Ce qui ne peut que pénaliser davantage une population déjà accablée par la cherté excessive de la vie. «Faites de gaz de ville et en l'absence, parfois prolongée, des livreurs de bonbonnes de gaz, l'utilisation

des radiateurs à bain d'huile s'impose pour les habitants de cette région montagneuse, réputée pour son froid glacial en hiver et où la neige atteint parfois plus d'un mètre d'épaisseur», dira un autre citoyen de Taourga. Et à un autre d'intervenir: «Nous interpellons la Sonelgaz sur la gravité de la situation et lui demandons d'intervenir afin d'éviter à l'avenir ces itératives coupures d'électricité». «La Sonelgaz, qui se montre prompte dans l'envoi des factures de redevance électrique, doit afficher la même promptitude à réparer les pannes électriques. Les services compétents sont appelés à mettre fin à ce genre de coupures pénalisantes», ont indiqué des propriétaires de coupuses de poussins, fort nombreux dans la municipalité de l'ex-Horace-Vernet

H. A.

LAKHDARIA Projets d'aménagement
L'APC sur le terrain

Les services de l'APC de Lakhdraia suivent de très près l'avancement des travaux des projets de l'aménagement, actuellement en cours de réalisation aux quatre coins de la commune. Ainsi, mardi dernier, une visite de terrain a conduit le maire, les élus de l'exécutif communal ainsi que les services techniques de la commune sur plusieurs chantiers en cours de réalisation. Au niveau du village Guergour, où des travaux de réhabilitation de la route sont actuellement en cours de finalisation, les responsables locaux ont supervisé les derniers travaux de pose du revêtement en bitume et se sont assurés de leur bon déroulement. L'on apprend que la réception de ce projet est imminente. Au quartier Ouldach, la délégation a pu constater, de visu, l'avancement des travaux d'aménagement du quartier. A l'heure actuelle, il reste à lancer la dernière phase du projet de revêtement des différents tronçons. Le lancement de ces travaux interviendra dans les prochains jours, assure-t-on auprès de l'APC. Toujours dans le cadre des projets de l'aménagement urbain et de la réhabilitation des routes, il a été procédé, mardi dernier, à l'installation de l'entreprise qui se chargera de la réhabilitation et du revêtement de la route menant à la décharge publique de Zbarboura.

D. M.



AMALOU

Le nouveau siège APC fonctionnel

TADMAÏT

Journées portes ouvertes au CFPA

LAKHDARIA

Des écoles équipées en poêles

AMIZOUR Journée nationale de la commune

Rendre hommage au tout premier magistrat de la municipalité, 58 ans après l'indépendance, est un geste fort de la part de l'APC d'Amizour qui a célébré, jeudi dernier, la Journée nationale de la commune.

Une cérémonie qui a regroupé, aux côtés des élus actuels, d'anciens élus et ex-P/APC, parmi eux le Moudjahid Ouari Bekka, qui a pris les rênes de cette commune à l'aube de l'indépendance, pour une durée de six ans et demi. Le premier édile de l'ex-Colmar, ému, dira qu'il a été désigné maire à l'âge de 27 ans ; un jeune qui gardait encore toute son ardeur et sa volonté à servir son pays, libéré du joug de l'occupant après des années de révolution, dont il était commissaire politique. «Je suis très content de cette invitation; un geste fort et significatif pour moi. J'ai eu le privilège de passer six ans et demi en tant que maire de cette honorable commune», a-t-il témoigné. Cinq autres ex-P/APC parmi la quelque douzaine de

Le premier maire à l'honneur...



maires ayant succédé à la tête de cette grande commune depuis le mandat de Bekka, étaient présents : MM Mekhazni, Yahiaoui, Kernou, Mammeri et Bouzidi, le maire sortant (fin 2017). Tous s'accordent à dire qu'ils n'ont fait

que répondre au devoir de servir leurs concitoyens et assurent de leur entière disponibilité à répondre favorablement aux sollicitations. Lors de cette réception,

il a été mis l'accent sur «l'impératif de solutionner les querelles partisans et politiciennes pour conjuguer les efforts de toutes les parties en vue de mettre sur les

bons rails le train du développement de cette commune, qui mérite mieux». «L'APC, à travers cette modeste cérémonie, veut remercier toutes les personnes qui se sont succédé à l'APC depuis 62 à ce jour, soit en tant que présidents que membres élus des précédentes Assemblées», avait souligné Mohand Sghir Belkaid, actuel vice-président à l'APC. Ainsi, le temps d'une cérémonie, les jeunes élus se sont retrouvés aux côtés de leurs aînés pour retracer ensemble le parcours, de plus d'un demi-siècle, d'Amizour. Des retrouvailles marquées par la gaieté, certes, mais aussi par des regrets que certains élus et ex-présidents d'APC ne soient plus de ce monde. L'on pense, particulièrement, au regretté Saïd Amzal, un ex-P/APC qui a laissé ses empreintes à travers ses livres par lesquels il n'a pas omis de rendre hommage aux sages de la localité. Avant la clôture de la cérémonie, des tableaux d'honneur ont été décernés aux anciens de la commune d'Amizour.

Nadir Touati

Ighil Ali

Que d'insuffisances à Zina !



Situé à 20 km de la capitale des Ath Abbas, le village Zina est excentré par rapport au chef-lieu communal d'Ighil Ali. Ce patelin a connu les affres de l'exode rural, déclenché par les incursions impromptues des hordes de terroristes islamistes, qui faisaient des descentes punitives dans les contrées éloignées. A l'époque de la décennie noire, marquée par la violence islamiste, les villageois ont été contraints de «prendre leurs jambes à leurs cous» pour échapper à une mort certaine. Au recouvrement de la paix civile, peu d'entre eux y sont revenus. Actuellement, le village ne compte plus qu'une vingtaine de familles qui vivent dans des conditions «exécrables», à cause de multiples carences. Il y a, d'abord, le problème du transport, qui n'est tout bonnement pas assuré dans ce patelin perché à près de 700 mètres d'altitude. Cela se répercute négativement sur le quotidien déjà lourd des villageois non véhiculés. L'eau potable fait partie aussi de ce lot d'insuffisances. Cette denrée vitale est si rare sur les réseaux de distribution que les villageois se rabattent sur l'achat de l'eau au prix de 1 000 DA la citerne. L'assainissement est un autre problème qui perdure depuis des lustres dans ce village en raison de l'absence de programmes d'extension du réseau. Beaucoup d'habitants se voient obligés d'aménager des fosses septiques pour évacuer dans la nature les eaux usées, ce qui porte un coup à l'environnement, déjà pollué par toutes sortes de dépotoirs sauvages, faute d'une collecte régulière des déchets ménagers. «Tous les habitants qui habitent encore dans ce village ne le font pas par gaieté de cœur, car ils n'ont pas les moyens de s'installer ailleurs. A Zina, tout manque, même les commerces n'existent pas. Nous demandons un plan d'urgence pour nos contrées montagneuses, car souffrons de carences en tous genres», déplore un habitant.

S. Y.

... Hommage aux anciens P/APC et SG à Aokas

La célébration de la Journée nationale de la commune a été l'occasion de rendre hommage à tous les présidents d'APC et secrétaires généraux qui sont passés par la mairie d'Aokas, depuis l'indépendance à ce jour. Outre une exposition de leurs portraits et photos de quelques événements locaux, au niveau de la salle de délibération, il a été procédé à la remise de cadeaux symboliques aux ex-P/APC et SG invités. «Nous avons saisi cette occasion pour rendre hommage à ces hommes qui ont marqué leur passage dans notre commune. Nous avons l'intention de perpétuer ce geste», dira S. Felkai, vice-président de l'APC. Il y avait, donc, beaucoup de portraits, de feu Mohand Tahar Houari, premier maire de la commune de 62 à 74, jusqu'au maire actuel, Mohamed Lagha, à la tête de l'APC depuis 2012, en passant par

feu Amar Hamadi, qui a assumé cette fonction par deux fois (84-89 et 2002-2005). En face des portraits des ex-maires, d'autres représentaient cinq secrétaires généraux qui sont passés par l'administration communale d'Aokas depuis l'indépendance à ce jour. «Dommage que les organisateurs aient oublié feu Boualem Zizi qui a été, lui aussi, secrétaire général de la commune durant quelques années», constatent des présents. Les services de l'APC ont exposé, aux côtés des ces portraits et photos-souvenirs, une ancienne dactylo et autres anciens moyens de travail utilisés à une certaine époque. Ils en ont aussi profité pour honorer la lauréate du concours de dessin organisé dans les écoles primaires.

A. G.

Amalou

Le nouveau siège APC fonctionnel

Les services de la commune d'Amalou ont pris leurs quartiers dans des locaux spacieux et flambant neufs. En effet, un nouveau siège APC, dont les travaux de réalisation se sont étalés sur plusieurs années, a ouvert ses portes au cours de ces dernières semaines. Implanté au centre de l'agglomération urbaine du chef-lieu de la commune, à proximité du vieux siège de mairie, l'infrastructure est déployée sur plusieurs niveaux. Sa construction a nécessité la mobilisation d'importantes autorisations de programmes grâce à un montage financier associant notamment les crédits PCD et budget de wilaya, apprend-on. «Nous avons souffert le martyr pendant des décennies dans des locaux vétustes, étroits, mal aérés et mal éclairés. Même

l'accueil des citoyens et la prise en charge de leurs préoccupations en ont sérieusement pâti. Avec notre déménagement dans ces nouveaux locaux modernes, la donne va changer radicalement au profit des usagers de l'administration», souligne un fonctionnaire de la mairie. «Nous sommes soulagés de pouvoir enfin exercer notre travail dans des conditions correctes, mais aussi heureux de pouvoir améliorer la qualité de l'accueil et des prestations offertes à la population», renchérit un autre employé municipal. Apostrophés à hauteur du chef-lieu communal, des citoyens d'Amalou ont unanimement mis en exergue le caractère «important» de ce nouvel équipement public. «La mairie est l'interface par excellence entre l'État et le citoyen. C'est l'institution de

proximité de la République, où s'exerce la démocratie participative. C'est donc primordial qu'elle dispose d'un siège mais aussi de services à la hauteur des attentes des administrés», estime un retraité du village Akourma. Abondant dans le même sens, un septuagénaire du village Ighil N'tala, sur les hauteurs d'Amalou, dispose : «A l'heure de la modernisation et de la numérisation tous azimuts, la collectivité locale doit disposer de tous les moyens humains et matériels pour se mettre au diapason et assurer de manière efficiente la mission du service public qui lui est dévolue. La dotation d'une structure de haut standing concourt à réaliser cet objectif».

N. M.

TALA ATHMANE École *Frères Moula*

Le SOS des parents d'élèves

C'est un vrai SOS qui vient d'être lancé en direction des autorités par les parents d'élèves de l'école primaire *Frères Moula*, de Tala Athmane.



Les conditions de scolarité et de travail dans cette école sont, non seulement, difficiles mais aussi dangereuses. Et pour cause : «Nous savons tous que l'amiante est un produit cancérigène. Comment se fait-il que le toit de la cantine soit toujours là ?», s'indigne un parent rencontré en marge de l'assemblée générale des parents d'élèves, organisée avant-hier vendredi au niveau de l'établissement scolaire. Pour sa part, l'élue de l'APC de Tizi-Ouzou affirme que «cette cantine est à démolir». «Nous avons fait le faux-plafond pour se protéger, mais ce n'est qu'une alternative à court terme», ajouta-t-il. Lors de cette rencontre, qui se veut beaucoup plus sensibilisatrice qu'autre chose, plusieurs problèmes et obstacles ayant trait à l'établissement ont été mis en exergue. «On peut dire et sans se tromper que la racine de ces problèmes reste la non stabilité de la

direction de notre école. Chaque année, on affecte un nouveau directeur. Et le comble des combles, ils sont toujours des stagiaires», dira un intervenant. Alarmés par les risques et dangers qui pèsent quotidiennement sur les écoliers, les parents décident, enfin, de prendre le taureau par les cornes, en projetant la création d'une association de parents d'élèves. «Honnêtement, c'est de notre faute. Nous devons tous assumer ce laisser-aller. Nous étions au courant de ces problèmes et personne n'a jusque-là levé le petit doigt. L'établissement était en état d'abandon total depuis au moins deux années, c'est-à-dire depuis l'arrêt des activités de l'ancienne association de parents d'élèves», reconnaît un

autre parent. «Les conditions de scolarisation sont lamentables. En plus de la surcharge des classes (plus de 42 élèves par classe), la majorité des tables sont détériorées. Elles sont petites et dépourvues de casiers. Non protégées, les salles présentent des dangers avec des vitres cassées... Nous manquons également de moyens didactiques et autres. On est réduits à payer les photocopies des examens de nos poches. C'est grave, quand même !», révélera une enseignante. La cour de l'école ne fait pas exception, étant dans un état de dégradation avancée. Aucune aire de jeux n'est aménagée ou en voie de réalisation. Mais là où le bât blesse, c'est incontestablement la situation pour le moins gravissime des sani-

taires. Et pourtant, leur réalisation est récente. «Les sanitaires présentent le plus grand danger de l'école. Ça laisse vraiment à désirer. On signale presque chaque jour des infections à cause du manque d'entretien. Il n'y a même pas du savon ou autre détergent pour se laver», confie un agent d'entretien qui ajoute : «À l'extérieur de la cour, on n'a même pas de réseaux d'évacuation des eaux pluviales». Même si beaucoup de projets sont inscrits à l'indicatif de cette école, à l'instar d'un mur de clôture, 6 salles de classe, un stade matriciel et la démolition des anciennes bâtisses, force est de constater que rien n'est lancé sur le terrain.

F Elharani.

TADMAÏT Formation professionnelle

Journées portes ouvertes au CFPA

En prévision de la rentrée de février, l'annexe du CFPA Mezaguer Saïd de Tadmaït, à 18 km à l'Ouest du chef-lieu de Tizi-Ouzou, a organisé, mercredi et jeudi derniers, des portes ouvertes sur la formation professionnelle, en collaboration avec des établissements des zones I et II (CFPA Tala Allem, Béni Douala, Boukhalafa, INSFPA Sidi Naâmane et Kerrad Rachid). À ce propos, le chef de service de l'apprentissage au niveau de ce CFPA souligne: «Le but de cet événement est de sensibiliser les jeunes, ainsi que leurs parents, sur l'importance et les avantages de s'inscrire au centre pour suivre des formations d'apprentissage ou résidentielles en vue d'assurer un avenir et de

contribuer au développement de l'économie nationale». Les initiateurs de cette manifestation ont essayé, à travers des documents : dépliants, affiches et flyers, d'expliquer aux visiteurs les modalités d'inscription pour prétendre à une formation professionnelle. Ils ont également mis en place un stand portant sur les spécialités que dispense le CFPA. Ainsi, ce dernier assure, notons-le, les spécialités suivantes : aide technique spécialisé en bibliothèque et archives (archiviste), magasinier, électricité industrielle et secrétariat. Il assure aussi des formations qualifiantes telles que l'entretien des parcs et jardins, taille et griffage des arbres fruitiers, confection de gâteaux

traditionnels, coiffure dames et couture. Par ailleurs, ce centre de formation lance pour la première fois des cours du soir pour faire des formations dans les spécialités d'opérateur micro-informatique et agent de saisie. A noter que l'administration de cet organisme a mobilisé tout son personnel pour la réussite de cette manifestation. Aussi, des représentants de l'Anem, l'Ansej, Cnac et Cnepd ont été invités à prendre part à ces journées portes ouvertes, afin de donner des informations et explications concernant la façon de compléter les dossiers administratifs relatifs à ces dispositifs.

Rachid Aïssiou

Col de Chellata

Un lieu de détente pour les familles



Culminant à quelque 1 400 mètres d'altitude, le col de Chellata est situé entre Illoula Oumalou (Tizi-Ouzou) et Akbou (Béjaïa), avec un accès vers la wilaya de Bouira. Appelé parfois

Tiguijult, ce col est un lieu de détente par excellence pour de nombreuses familles de Béjaïa, Alger, Bouira... Profitant de l'accalmie après une semaine marquée par de fortes intempéries et

des chutes de neige, nombre de touristes se sont rués vers cet endroit féérique, objet de fierté de toute la région. Or, le col de Chellata ne se laisse pas prendre si facilement, il faut savoir l'escalader, certes, mais aussi le comprendre. Pour atteindre ses cimes sans perdre le souffle, il faut s'accrocher. Etre de la région sans avoir escaladé le col s'apparente à une honte. Y réussir, est, en revanche, une fierté. Il faut dire que ce n'est pas une sinécure. Déjà, le long de la route y menant, les panneaux implantés n'aident pas : tantôt ils indiquent Béjaïa, en traversant la commune d'Illoula, au-delà de Bouzeguène, tantôt ils indiquent Akbou. Mais

quelle que soit la direction prise, elles donnent toutes vers ce lieu stratégique, dont personne n'arrive pas à se mettre d'accord sur le nom, col de Chellata pour tous et Tiguijult pour les intimes. En arpentant au fur et à mesure la pente vers le col, à mi-parcours, il est à se demander ce qu'on fait là. Un peu plus loin pourtant, un panorama à couper le souffle prend forme. Là, une autre question se pose spontanément : «Pourquoi ne suis-je pas venu plutôt?». Le col de Chellata, c'est à faire ! Absolument. Le paysage qui s'offre à la vue une fois arrivé en son sommet est véritablement magnifique.

Aziz Alimarina

TAFOUGHALT

Caravane médicale

500 personnes auscultées et dépistées

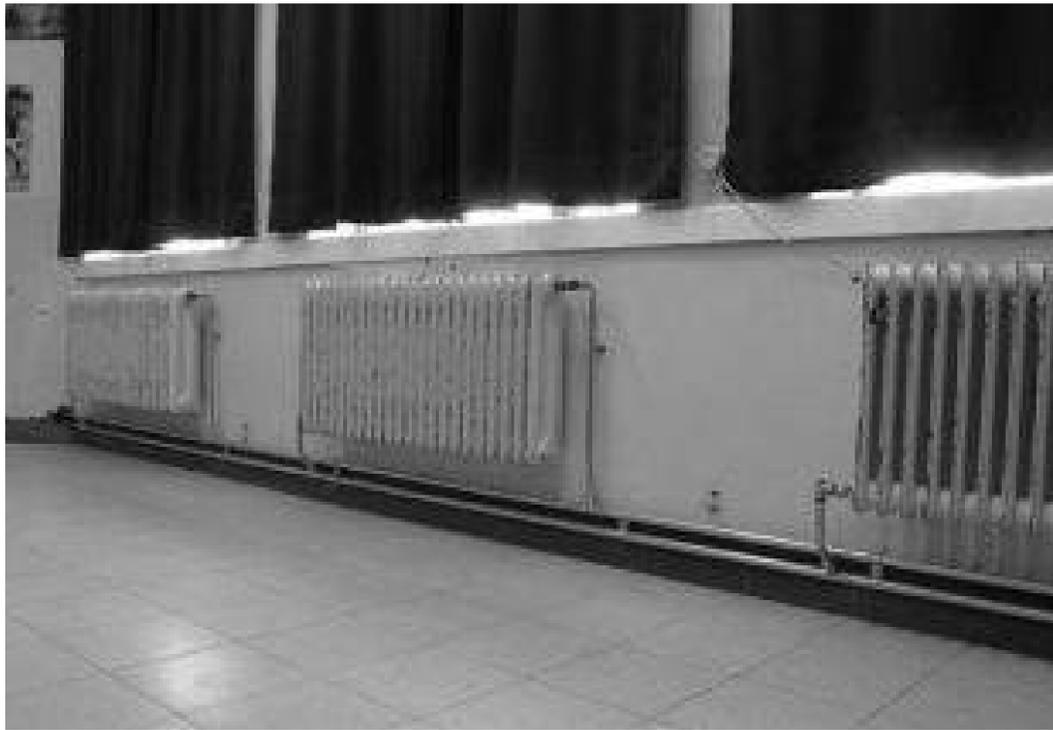
L'association culturelle Tasuta Tadelsant n'Tafoughalt, dans la commune d'Aït Yahia Moussa, a organisé une journée de dépistage à Tafoughalt, en collaboration avec l'association algérienne de patrimoine, de l'environnement et du développement humain et l'EPSP de Boghni. C'était avant-hier au CEM Chahid Rabah Meddour, qui a été littéralement pris d'assaut dès 8h du matin par des centaines de personnes, des deux sexes, et âgées pour la plupart d'entre elles. A souligner que les nombreux citoyens venus se faire ausculter par les nombreux médecins mobilisés ne résident pas uniquement à Tafoughalt, mais aussi à El-Hammam, un village voisin relevant de M'Kira. Peu avant cet événement, une première dans ce village aux 156 martyrs, les membres de Tasuta ont tout mis en place. Lors d'une virée sur les lieux, il a été constaté la bonne organisation. «On ne pensait pas qu'on allait recevoir autant monde. Nous sommes très contents de l'organisation et de la disponibilité des praticiens invités à cette occasion», se félicitait Youcef Bouchia, trésorier de Tasuta, tandis que les autres membres de l'association, vêtus de gilets jaunes, orientaient les villageois. «Nous avons fait appel à trois médecins généralistes et à plusieurs spécialistes. La directrice de l'EPSP de Boghni a mis à notre disposition la clinique mobile qui a permis au dentiste de faire son travail dans de bonnes conditions», ajoutera notre interlocuteur. Et un autre organisateur d'intervenir: «Nous avons accueilli environ cinq cents personnes. Certaines d'entre elles ont été orientées vers deux ou trois spécialistes. C'est l'occasion pour elles de faire dépister, sachant que beaucoup n'ont pas les moyens de consulter chez des spécialistes». Pour les spécialités, s'agissait de la physiothérapie, la pneumologie, la médecine interne, la pédiatrie, la cardiologie, la gynécologie, la chirurgie pédiatrique, la psychologie et enfin la médecine dentaire. En fin de journée, il y avait encore beaucoup de personnes qui attendaient leur tour. C'est dire qu'un monde important s'est rué vers cette caravane. «Je ne savais pas qu'à partir d'un certain âge, il fallait se faire dépister. On m'a dit que j'avais une tension artérielle un peu élevée. Le médecin m'a conseillée de la suivre durant une semaine afin d'avoir une idée précise sur la courbe avant d'aller se faire soigner. J'appelle tout le monde à se faire dépister parce que certaines pathologies sont silencieuses», dira une femme d'un certain âge qui venait de sortir d'une salle de consultation chez un généraliste. «Vraiment, c'est la première fois que j'ai remarqué autant de personnes. De telles campagnes sont des initiatives louables et à encourager. Je remercie les membres de cette association qui se sont mobilisés comme il se doit. Je suis toujours disponible à prendre part à ce genre d'actions humanitaires. Beaucoup en ont besoin», déclarera un médecin généraliste. Au terme de cette journée, les personnes atteintes de certaines pathologies ont été orientées chez des praticiens privés ou vers les structures de santé publiques. «Nous remercions tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette journée. Bravo aussi aux membres de l'association déployés pour la réussite de cet événement que nous comptons renouveler à l'avenir, sans oublier aussi tous les médecins qui ont répondu à notre sollicitation. Tasuta donne rendez-vous pour une autre fois», conclura Youcef Bouchia.

Amar Ouramdane

LAKHDARIA L'opération a touché les écoles de haute montagne

84 poêles de chauffage installés

Une opération d'équipement des établissements scolaires des régions en hauteur de Lakhdaria a eu lieu durant la semaine écoulée.



Cette opération a permis l'installation de 84 poêles : 77 fonctionnant au gaz naturel et 7 au mazout. Ainsi, cela devra garantir de bien meilleures conditions de scolarisation et de travail aux enfants et aux enseignants. Sachant que le climat de ces zones ciblées est glacial. En cette période et surtout dans les régions montagneuses, toute

défaillance en matière de chauffage au niveau des établissements scolaires impacterait, à coup sur,

le fonctionnement de ces derniers. D'où la nécessité de prendre les devants pour parer à toute défi-

ciance. Il convient de souligner que dans la commune de Lakhdaria et dans toute la daïra,

il subsiste encore des écoles qui sont chauffées au mazout, et ce, en raison de l'absence de raccordement au gaz naturel. L'idéal serait d'étendre le réseau gaz et en finir avec le mazout qui, il faut le dire, peut constituer un danger et être à l'origine d'intoxication au monoxyde de Carbone. Pour rappel, l'an dernier, à Ath Laaziz, une intoxication au CO2 au niveau d'une école primaire a été enregistrée, causée par une défaillance d'un poêle à mazout. Il convient de signaler enfin que chaque année, les services de la direction de l'Education procèdent à des opérations de vérification des installations de chauffage et au renouvellement des appareils, au niveau des établissements scolaires. A préciser enfin que depuis plus d'une semaine, il sévit un climat glacial à travers la wilaya de Bouira notamment dans les régions montagneuses où les températures ont chuté d'une manière drastique pour descendre au dessous de 0°.

Djamel M.

Célébration de la Journée nationale de la commune

Plusieurs activités à M'Chedallah...



L'APC de M'chedallah a élaboré un riche programme d'activités, jeudi dernier, à

l'occasion de la célébration de la journée nationale de la commune. Les activités ont

débuté par le dépôt d'une gerbe de fleurs au carré des martyrs de la ville, en présence des autorités locales et de nombreux invités. La foule se dirigea ensuite vers l'ancien siège de l'ex-commune mixte de «Maillot» où les attendait une riche exposition de documents administratifs anciens et nouveaux. Parmi ceux-ci, on peut citer le document du registre de l'arbre généalogique qui est le premier élaboré en 1890 par l'administration coloniale jusqu'aux récents documents biométriques. Cela en parallèle à l'exposition des photos de tous les maires qui se sont succédé depuis l'indépendance. Une visite à laquelle ont été conviés les élèves des établissements scolaires de la municipalité. Il faut souligner que la mairie de M'chedallah est une infrastructure construite vers 1896 et a abrité aussi la maison de l'administrateur, dont le sous-sol a été aménagé en salle de torture durant la guerre de Libération comme en témoignent

les restes d'une gégène (appareil doté de manivelles qui produit de fortes décharges électriques), un escabeau à trois pieds et un lit sur lequel est mobilisé le supplicé. Les deux salles du sinistre cachot sont isolées et aucun son ne parvenait à l'extérieur. Le maire de M'chedallah, Idir Kaci, présent à cette cérémonie, dira qu'il a été décidé d'en faire, de cet édifice, un musée communal. L'un de ses adjoints dira qu'une fiche technique de 528 millions de centimes pour sa restauration est d'ores et déjà élaborée. De retour à l'actuel siège de l'APC, les organisateurs ont enchaîné par une cérémonie de remise des diplômes honorifiques aux anciens maires encore vivants et un hommage à ceux décédés. L'activité a été clôturée tard, dans l'après-midi, par une rencontre de football entre les fonctionnaires des APC, de M'chedallah et Chorfa, au stade communale, Taleb Achour de Zouzamen.

Oulaid Soualah

... À Ahnif sous le signe de la biométrie...

L'APC d'Ahnif, à l'instar du reste des communes de la circonscription de M'chedallah, a arrêté un riche programme d'activités diversifiées, à l'occasion de la célébration de la journée nationale de la commune. L'opération a été chapeautée par Melle Amrani Samira, responsable du service biométrie de la commune. Elle a été épaulée par toute une équipe de fonctionnaires et des membres du bureau de l'exécutif communal. Le groupe a réussi le montage d'un authentique musée, composé d'archives d'objets artisanaux, à caractère culturel et sportif. Cela va de documents imprimés et registres administratifs datant de l'ère

coloniale jusqu'à l'outil informatique et la toute dernière technique mise au point pour la modernisation de l'administration (la biométrie). En parallèle, on y trouve une exposition de photos de tous les maires depuis la création de cette commune à ce jour, de robes kabyles spécifiques à Ahnif et Ath Leqsar, de couleur noire, entourée de toute une légende. De même, une exposition de l'art culinaire traditionnel. L'activité a été enrichie par une forte présence d'élèves des trois paliers de la municipalité, qui ont bénéficié d'une visite guidée à travers les divers services de la mairie «issue du dernier découpage administratif de 1984».

L'événement abrité par la bibliothèque communale, baptisée au nom du martyr, Zennouche Ali, s'est déroulé dans un air de fête et de bonne ambiance, bercé par les chansons de l'enfant prodigue d'Ahnif, le Maestro Sadaoui Salah. L'initiative a drainé une foule importante et a duré toute la journée du jeudi dernier. L'organisatrice Amrani Samira, s'est attelée à dresser un historique minutieux de la commune d'Ahnif tant sur le volet révolutionnaire que culturel et enfin les potentialités économiques énormes, malheureusement non exploitées, à ce jour.

O.S.

... La mairie ouverte aux élèves à Kadiria et Lakhdaria

Dans le cadre de la célébration de la Journée de la commue, des dizaines d'élèves de quatrième et cinquième année primaire ont été conviés au siège de la mairie. Pour ces écoliers, c'était une occasion de visiter les différents services de la municipalité et être informés du rôle de chaque service et les missions de chaque agent.

Après visite guidée, un conseil municipal s'est tenu au niveau de la salle des délibérations, en présence des élus de l'assemblée. Les enfants ont posé des questions sur le rôle de l'assemblée élue et son fonctionnement et certains se sont interrogés sur l'absence de certaines infrastructures dans leur ville. Le maire et les élus ont tenté d'apporter

des réponses aux interrogations des écoliers. A la fin de la cérémonie, en signe de distinction, le meilleur écolier de la commune a été revêtu de l'écharpe du maire et a présidé la séance. A rappeler que des journées portes ouvertes sur la commune ont été organisées par l'APC durant la journée de jeudi dernier. Il convient de

signaler aussi que dans la commune voisine de Lakhdaria, une exposition retraçant l'histoire de la commune et les différentes étapes par lesquelles elle est passée a été organisée, jeudi dernier, au niveau du siège de la commune.

D.M.

CINÉMA Documentaire sur Juba II

L'avant-première projetée hier

Le film documentaire *Juba II*, du réalisateur Mokrane Aït Saada, qui a été présenté hier à la cinémathèque de Tizi-Ouzou, en présence du ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, retrace l'épopée d'un roi bâtisseur, pacifiste et savant.



Le film de 56 mn, projeté dans la matinée en exclusivité pour l'APS, s'ouvre sur un plan de la mer, la Méditerranée qui sépare et unit à la fois, deux états : Rome et la Numidie. Une scène de sac et de ressac qui introduit déjà le spectateur dans le parcours de Juba II entre la Numidie où il est né et régné et Rome où il a

été élevé après avoir été enlevé. Mokrane Aït Saada, également auteur du scénario de ce documentaire-fiction, rappelle brièvement la fin du règne du Juba I en 46 avant J-C après la bataille de Thapsus qu'il mena contre César et l'enlèvement de son fils Juba II alors âgé de 5 ans arraché des bras des sa mère, par de soldats romains pour qu'il soit conduit à Rome comme trophée. Après une enfance dorée à Rome, où il fut éduqué par la sœur de l'empereur Octave, il retraversa la méditerranée dans l'autre sens pour revenir en

Afrique du nord où il sera intronisé par Rome à l'âge de vingt-cinq ans, roi de Mauritanie. Juba II choisit Césarée (actuelle Cherchell) comme capitale, choix dicté par sa position géographique sur les bords de la Méditerranée une ouverture sur la mer qui lui permit de développer le commerce avec les pays de la rive nord de la Méditerranée tels la Gaule, l'Italie, l'Espagne et la Grèce. Tout au long du documentaire, l'historien Abderrahmane Khelifa endosse le personnage de Juba II pour accompagner en off les images

dans une sorte de récit autobiographique, entrecoupé par l'intervention de spécialistes qui expliquent certains faits historiques du parcours de ce roi Amazigh et son œuvre dont la construction de grand édifices dont des bâtiments, des théâtres, sa contribution au développement du commerce extérieur, de l'agriculture et des arts et du savoir. Juba II écrivit plusieurs œuvres dont la plus connue est "Libyca" en plusieurs volumes, consacrés à son pays natal. De ses œuvres, il ne reste que quelques fragments rapportés par des auteurs anciens. L'un de moments forts de ce documentaire est la rencontre (dans deux scènes) entre Takfarinas et Juba II, le premier demandant au roi de se joindre à lui pour combattre l'occupant romain, le second plaidant en faveur d'une paix avec Rome beaucoup plus puissante militairement. C'est d'ailleurs, les seuls passages de la partie fiction de ce documentaire que le réalisateur a habillé d'un dialogue, "Pour donner plus de présence d'intensité à ces deux scènes", a expliqué M. Ait Saada. Juba II a été "élevé et façonné par Rome qui l'a intronisé roi de Mauritanie, il ne pouvait donc pas de par sa position, se rebeller contre les Romains". Takfarinas

était par contre, le rebelle qui s'est opposé militairement à la présence des Romains. Les scènes ont été tournées dans un décor reconstituant le bureau de Juba II, dans le musée des antiquités, à Cherchell et à Tiarret, pour une scène montrant Juba II chevauchant pour aller à la rencontre de Takfarinas, a-t-on appris du réalisateur. Évoquant le manque de moyens financiers qui limite l'ambition du réalisateur, Mokrane Ait Saada a lancé un appel à tous ceux qui ont les moyens de contribuer à la réalisation de ce genre de films qui nécessitent beaucoup de recherches, des reconstitutions des costumes et des décors de l'époque et qui coûtent très cher. "Jusqu'à présent, nous n'avons que la subvention du Ministère de la Culture et très peu d'institutions et de sponsors viennent à notre aide", a-t-il dit. Les décors et accessoires de ce film en Tamazight, sous-titré en français, sont signés Mohand-Saïd Idrî et Samir Terki, de l'école des beaux arts d'Azagga, les Costumes sont d'El Boukhari Habel. On retrouve l'acteur Dahmane Aidrous dans le rôle de Juba II, Aldjia Belmessaoud, dans celui de Sélénié et Slimane Grim dans celui de Takfarinas.

DRAË EL-MIZAN Création du centre de colonisation et de peuplement Cours d'Histoire du Pr Dahmani



Le professeur M. Mohamed Dahmani, enseignant à l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, a animé, avant-hier, une conférence sous le thème «Création du centre de colonisation de Draâ El-Mizan», à la salle de réunions de la mairie, devant une assistance nombreuse, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la commune. D'emblée, le conférencier parlera de Vincent Boutin, envoyé par Napoléon premier, qui fit une étude en Algérie sous l'empire Ottoman en 1808. Le but était de préparer la colonisation du pays, négociée entre le Dey Hussein et De Bourmant, ce qui advint le 14 juin 1830 avec 30 000 soldats sans aucune résistance. «28 000 Kabyles avaient été envoyés pour faire face. Malheureusement, Hussein Dey ne fit rien pour mettre à leur disposition la logistique nécessaire pour repousser ces envahisseurs. Et le 5 juillet 1830, les Français débarquèrent à Sidi Fredj avec la reddition du Dey D'Alger qui prit la fuite vers Génova en Italie avec dans son escarcelle un trésor

équivalent à un milliard d'euros actuels», expliquera-t-il. L'orateur évoquera aussi les Bordjs turcs de Tizi-Ouzou, de Dellys, de Sidi Naâmane, de Boghni et de Draâ El-Mizan au début du dix septième siècle, qui n'ont néanmoins construit aucun mètre de route ni aucun autre édifice. «Les Turcs n'ont rien fait. Ils se chargeaient seulement d'exploiter les habitants du pays en leur extorquant leurs biens et les impôts qu'ils envoyaient dans leur pays», dira le conférencier. M. Dahmani évoquera ensuite l'histoire du sinistre Alexandre Beauvilliers, un bandit, qui gravit des échelons dans la hiérarchie militaire française et qui fit un passage à Draâ El-Mizan en 1857. Il causera des massacres dans la région, avant d'être dépêché à Ain Sefra pour mater l'insurrection des Ouled Sidi Cheikh. «Il y laissa la vie», précisera l'invité d'Amgud. Il faut aussi savoir que l'information et le renseignement ont joué un rôle primordial dans la colonisation des terres. Pour ce faire, indiquera ce professeur, ce fut le capitaine Emile Carrette qui se chargea de faire une étude scientifique très poussée de la société «indigène» avec des ethnologues, des géomètres et des sociologues, entre 1840 et 1842. D'ailleurs, soulignera-t-il, cette étude servira à l'état major d'Alger pour planifier l'occupation des

Bordjs laissés par les Turcs à Boghni et à Draâ El-Mizan en 1847. «Ce furent de petits campements militaires», dira-t-il encore. En 1852, ce furent les premiers assauts sous le commandement du général Bugeaud. «Pour l'occupation de la Kabylie, il fallait plusieurs facteurs pour établir les centres de colonisation et de peuplement. Ils ont inventorié au total une dizaine de critères essentiels et primordiaux. On citera tout d'abord le caractère géographique pour surtout s'occuper de la «Kabylie utile» afin d'avoir des facilités pour ouvrir les routes dans ce couloir dit de Draâ El-Mizan, la sécurité, la centralité pas plus de six kilomètres entre un village et un autre), la fertilité des terres, le bois, l'eau, l'activité commerciale et bien sûr la propriété des biens», détaillera le conférencier. M. Dahmani estimera que Draâ El-Mizan réunissait tous ces critères. «Puisqu'il y avait déjà un Bordj turc, les Français installèrent alors le camp militaire en 1852 à Draâ El-Mizan», dira-t-il. En 1858, ce fut la création officielle du centre de colonisation de Draâ El-Mizan qui deviendra arrondissement en 1888. «Déjà, selon les rapports existants, en 1855, ce centre comptait 150 Français et 82 foyers (on disait à l'époque feux). 684 hectares de bonne terre étaient exploités. Ce qui n'était pas rien pour un début», précisera le

conférencier. Après la défaite de Napoléon III en 1871 et son emprisonnement, les zouaves détruisirent le centre de Draâ El-Mizan en 1871. Ce ne fut qu'après 1873 que la politique de la colonisation fut reprise», détaillera-t-il. Ensuite, il développera la manière avec laquelle fut créé l'archipel de villages coloniaux rattachés au centre de colonisation de Draâ El-Mizan repris en 1873. «En 1872, ce fut Beauvilliers (l'actuel Boufhimia), un village agricole, de même pour Tizi-Gheniff en 1875 ainsi qu'Aomar. En 1876, ce fut le tour de Boghni, de Pirette (Ain Zaouia) et de Tizi N'Tletta», dira-t-il encore. Et en 1888, l'arrondissement de Draâ El-Mizan est né avec le rattachement de tous ces villages situés dans ce couloir. «L'injustice suscite toujours des insurrections et des soulèvements. C'est pourquoi depuis la colonisation en 1830, il y eut de nombreuses batailles dans l'Algérie entière jusqu'au déclenchement de la guerre de libération nationale en novembre 1954 pour reconquérir le pays spolié durant des siècles aussi bien par les Turcs que par les Français», conclura le conférencier. Un riche débat a été ouvert où de nombreuses informations ont été encore données par le professeur aux intervenants.

Amar Ouramdane

Tissemsilt

Journées sur l'histoire amazighe et musulmane

Le coup d'envoi de la première édition des journées dédiées à la connaissance de l'histoire amazighe et musulmane de l'Algérie a été donné avant-hier au siège de la zaouïa Sidi El Hadj, dans la localité El Mactaa, relevant de la commune de Bordj Bounaama, dans la wilaya de Tissemsilt. Cette manifestation est organisée par les membres de cette zaouïa à l'occasion de la nouvelle année amazighe "Yennayer. Des expositions d'affiches et d'ouvrages anciens mettent en relief les différentes dynasties musulmanes, fondées par des personnalités amazighes comme celles des Rostomides et des Zianides, ainsi que les personnalités algériennes d'origine amazighe qui ont

brillé par leurs parcours et leurs œuvres, à l'exemple de Cheikh Abdelhamid Ben Badis et cheikh Haddad. Le programme de cette édition, qui s'étale sur trois jours, comprend des conférences sur les personnalités qui ont contribué à la fondation de royaumes musulmans et de savants du Maghreb central (l'Algérie), a-t-on appris des organisateurs. Des séances de lecture du Saint Coran, des madihs et un concours des meilleurs récits et poèmes sur le patrimoine amazigh seront organisés à cette occasion. La manifestation s'inscrit dans le cadre du programme tracé par cette zaouïa pour célébrer les fêtes religieuses et nationales, a-t-on précisé.

Cruelle malchance

(66ème partie)

Résumé

Nabil, agent de l'éducation dans un lycée, veut épouser Amina, sa jeune collègue mais celle-ci, bien qu'elle n'y voie pas d'inconvénient, hésite à parler de lui à sa mère, pour des raisons complexes qu'elle n'ose pas divulguer au jeune homme. Comme celui-ci l'a relancée plusieurs fois, elle lui promet d'aborder le sujet avec sa mère durant le week-end. Un week-end qui commence par une visite à la clinique où sa sœur aînée vient de mettre au monde une petite fille. À cette occasion, l'accouchée a reçu un grand bouquet de fleurs dont elle ne connaît pas l'origine. En fait, c'est Nabil qui est derrière ce bouquet de fleurs par le biais duquel il voulait obliger Amina à évoquer son existence à sa mère et ses nobles intentions. La jeune fille finit par parler du jeune prétendant à sa mère et cette dernière lui signifie qu'il est hors de question qu'elle se marie avec le «premier venu».



Nabil fut emmené à l'hôpital Zmirli d'El-Harrach où tout son corps fut passé aux rayons «x». Ceux-ci révélèrent qu'il avait deux fractures, une dans chaque bras. Les médecins n'avaient pas cru leurs yeux lorsqu'ils avaient visionné les radios. L'un d'eux s'approcha de Nabil allongé sur le billard des urgences et lui dit :
- Mon frère, tu as une chance à casser les rochers de l'Ouarsenis.
- Je tombe d'un balcon et tu me dis que j'ai de la chance docteur ?
- Oui, je le dis et je le répète : tu as de la chance. Tu es tombé d'un balcon et tu n'as que deux fractures aux bras ! Nous, on s'attendait à ce que tu aies quelque chose de cassé au

niveau de la tête ou de la colonne vertébrale. Tu devrais faire une waâda et nous inviter tous.
- Mais comment es-tu tombé ? On ne tombe pas comme ça d'un balcon...
- C'est le mauvais œil...
- Le mauvais œil ? s'étonna le jeune médecin. Comment ça le mauvais œil ?
- J'étais en train d'installer une antenne parabolique sur un balcon. Et pendant toute le temps qu'a duré mon travail dans cet immeuble, il y avait un type qui n'arrêtait pas de me regarder... On aurait cru qu'il attendait le moment où j'allais tomber.
- Oh ! Non ! fit le médecin, mi-horrifié et mi-amusé. On ne peut pas être méchant à ce point.
- Si, docteur. On peut être méchant à ce point. D'ailleurs,

si j'avais de l'argent en plus, j'attaquerais en justice ce type. Le médecin éclata de rire.
- Tu ris, docteur, parce que tu ne crois pas au mauvais œil. Et pourtant, il existe. Si je n'étais pas fatigué, je te raconterais toutes les histoires de mauvais œil dont j'ai été témoin ou dont j'ai entendu parler.
- Bon, admettons que le mauvais œil existe et que tu tiens à attaquer en justice ce type qui se trouvait sur le balcon, comment va faire ton avocat pour convaincre les juges que c'est lui qui a failli te tuer ? Les juges ne croient qu'aux faits et aux preuves tangibles.
- Oui, tu as raison, docteur. Il y a des indices mais pas de preuves.
- Des indices et pas de preuves ? C'est-à-dire ?
- Je sais que ce type a de

bonnes raisons de m'en vouloir parce que lui aussi installe des paraboles et je suis en train de lui piquer tous ses clients.
- Hum je comprends.
- Et puis, il y a tous ceux qui ont vu qu'il me regardait à commencer par les trois types à qui j'ai installé des paraboles. Ah ! Je viens de me rappeler que le troisième je n'ai pas eu le temps de lui installer son antenne...
- Bon, mon ami, on va vous emmener dans une salle pour vous placer du plâtre.
En principe, vous pouvez marcher; vos jambes sont miraculeusement intactes.
- Dieu merci !

N. N. S. (à suivre...)

Un conte de la haute Kabylie

La malédiction du chat

Histoires et légendes
de chez nous

(1ère partie)

Préambule

Dans nos campagnes et dans nos villes, on a pris l'habitude de ne pas faire du mal aux chats. Pourquoi ? Pour de nombreuses raisons, semble-t-il. La principale est que l'on croit que le chat a sept vies ou sept âmes. Si quelqu'un fait du mal à un chat, il doit s'attendre à ce qu'il lui arrive des problèmes plus ou moins graves pouvant entraîner même la mort. Comme dans l'histoire qui va suivre.

Trois jeunes garçons, âgés de 6, 7 et 8 ans s'étaient levés très tôt un matin pour accompagner leur père au champ pour qu'ils s'imprègnent des travaux champêtres. Comme c'était la première fois qu'ils se levaient si tôt, les trois enfants avaient du mal à se déplacer parce que leurs paupières n'arrêtaient pas de se refermer et eux,

ils les ouvraient au prix d'un effort quasi surnaturel.

- Papa, j'ai sommeil ! n'arrêtais pas de se plaindre le plus jeune.

- Bois un peu d'eau, cela te réveillera, lui répondait M'hend, son père.

Puis s'adressant à ses trois enfants en même temps, il leur disait :

- Vous avez vu ce que votre père endu-

re ? Moi, j'arrive au champ, je travaille, je me fatigue et vous, pendant ce temps, vous êtes encore en train de ronfler... Bon, ça ne fait rien, vous êtes encore des enfants, mais il faut que vous sachiez que pour avoir de la nourriture sur la table, il faut se fatiguer. Et si l'on n'est pas habitué à l'effort, cette fatigue risque de se transformer en souffrance. Tout est dans l'habitude. Si vous prenez l'habitude de dormir jusqu'à ce que le soleil atteigne le zénith, toute votre vie, vous serez paresseux... Les bonnes habitudes s'acquièrent dès l'enfance...

La petite famille arriva au champ. Les trois enfants aidèrent leur père à prendre les outils se trouvant accrochés sur le dos de son âne. M'hend prit la pioche et dit à ses enfants :
- Allez, les petits, éloignez-vous, je vais travailler avec la pioche et ce ne serait pas bien que vous vous trouviez près de moi. Il ne faut jamais se mettre à côté de celui qui manie une pioche. Il

peut faire un faux mouvement et atteindre ceux qui se trouvent trop près de lui.

- Mais tu as dit que nous allions t'aider, père, répliqua le plus jeune.

- Oui, c'est vrai, vous allez m'aider mais pour le moment, je dois accomplir seul cette tâche. Allez, plutôt vous installer sous cet arbre, là-bas. De là vous pourrez me regarder travailler sans danger. Et quand j'aurai besoin de vous, je vous appellerai.

Les enfants allèrent s'installer confortablement sur le tapis d'herbe entourant l'arbre en question et entreprirent de regarder leur père s'attendant à sa besogne quotidienne. Ils le virent plusieurs fois soulever une immense pioche et en frapper le sol avec une force et une rapidité dont ils n'avaient jamais soupçonné leur père d'être capable. Soudain, il se passa quelque chose qui leur arracha un cri d'effroi.

N. N. S. (à suivre...)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE

WILAYA DE-TISSEMSILT
DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION
NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE : 098438019000233

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 65 et 72 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de la Santé et la Population de la Wilaya de Tissemsilt informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offre avec exigence de capacité minimale affichée le 2018/11/18 au journaux El Liguana et La Nation; relative à : « Etude, ménagement Et équipement des infrastructures sanitaires légères , lot 01 : Acquisition, installation et mise en marche d'équipement pour le traitement des déchets hospitalier (Banaliseur) », qu'après l'évaluation des offres ; il a été décidé l'attribution provisoire comme suit :

Lot N°	Soumissionnaire retenu	NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE	LA NOTE TECHNIQUE	MONTANT (TTC)	DÉLAI D'EXÉCUTION	CRITÈRE DE CHOIX
Lot 01: Acquisition, installation et mise en marche d'équipement pour le traitement des déchets hospitalier (Banaliseur)	SARL HTMED ALGER	000915004745626	58	23 919 000.00	07 jours	Moins disant

Le soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans les Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public ou la presse, auprès la commission des marchés de la Wilaya, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher de la direction de la santé et de la population de la Wilaya de Tissemsilt, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Le Directeur

DDK/20/01/2019

ANEP N°191 600 1364

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ZERALDA

Avis d'Appel d'Offre National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales
N° 01/2019
NIF : 410002000016085

Conformément aux dispositions des articles 42 et 44 du Décret Présidentiel n° 15 - 247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction du Budget, de la Comptabilité et du Patrimoine de la Wilaya d'Alger en tant que Maître de l'ouvrage et la Circonscription Administrative de Zeralda en sa qualité de Maître de l'ouvrage Délégué lancent un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour les :

Réalisation d'une salle O.M.S 1000 places en tout corps d'état commune de soudania.

Il est adressé aux entreprises justifiant les conditions d'éligibilité suivantes :

1- Capacité professionnelle: Les Entreprises ayant le certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité de catégorie : IV ou plus Activité Principale bâtiment.

2- Capacité financière: ayant un minimum de chiffre d'affaire la moyenne des trois dernières années 2015, 2016 et 2017 de 55.000.000,00 DA ou plus Et qui sera justifié par les bilans financiers des trois dernières années visés par les services des impôts ou C20.

3 - Capacité technique :

❖ **Moyens humains :** un Ingénieur d'état ou master en (génie civil ou architecture) liste nominative (Qui sera justifié par les CV, diplômes et les attestations d'affiliations CNAS ou CACOBATH).

❖ **Moyens matériels :** Un camion. (Qui sera justifié par la carte grise et par leurs contrats d'assurance en cours de validité)

❖ **Référence professionnelles :** ayant réalisé au moins un (01) projet similaire (dans les travaux de charpente métallique)

Peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Circonscription Administrative de Zeralda, Rue du 1^{er} novembre Zeralda bureau équipement.

Le retrait du cahier des charges se fera sur présentation de la quittance du paiement de la somme de Trois mille dinars (3000,00 DA) au profit du trésor de la wilaya d'Alger compte n°402 001/13.

Les soumissions doivent être accompagnées obligatoirement des pièces et documents en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur.

Contenu du dossier de soumission :

A-LE DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT :

- la déclaration de candidature selon le modèle ci-joint.
- la déclaration de probité selon le modèle ci-joint.
- Les statuts pour les sociétés personne morale
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires cités ci-dessus à savoir :

Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification professionnelle IV ou plus Activité Principale bâtiment.

Capacités financières : les bilans des trois dernières années visés par les services des impôts ou C20.

Capacités techniques :

moyens humains : justifiés par les diplômes et les attestations d'affiliations CNAS ou CACOBATH

moyens matériels : justifiés par les cartes grises ou les factures d'achat et par leurs contrats d'assurance en cours de validité contrat de leasing, ct).

Les références professionnelles: justifiées par l'attestation de bonne exécution,

B-L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

- Une déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint.
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : Un **Mémoire Technique** justificatif qui détaillera les éléments suivants et tout autre document exigé en application des dispositions de l'Article 78 du décret Présidentiel 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

- le planning des travaux.

C-L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT :

- la lettre de soumission.
- le bordereau des prix unitaires (BPU).
- le détail quantitatif et estimatif (DQE).

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées avec mention * Dossier de Candidature * Offre Technique * Offre Financière selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, adressée à Monsieur le Wali Délégué de la Circonscription Administrative de Zeralda comportant la mention

«A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.»

Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales n° 01/2019

Réalisation d'une salle O.M.S 1000 places en tout corps d'état commune de soudania.

Le délai de préparation des offres accordé aux soumissionnaires est de vingt et un (21) jours à partir de la première publication dans le BOMOP et la presse nationale

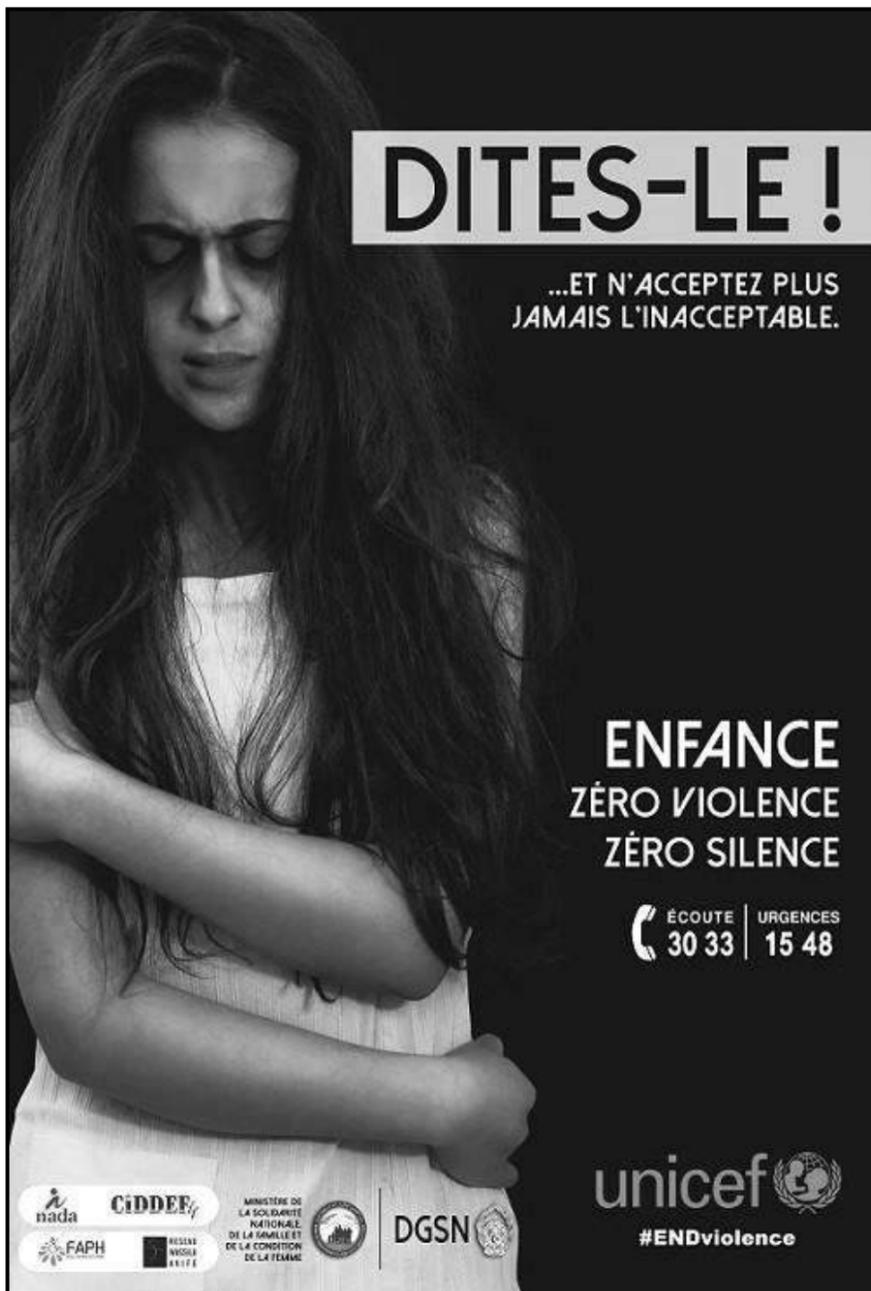
Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus le dernier jour du délai de préparation des offres heure limite de dépôt des offres à 12H00, Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

L'ouverture des plis se fera le même jour à 13H00, cet avis est considéré comme une invitation à la présence à la séance d'ouverture

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant Trois (03) Mois à compter de la date limite de dépôt des offres.

DDK/20/01/2019

ANEP N° 191 600 1459



DITES-LE!

...ET N'ACCEPTÉZ PLUS JAMAIS L'INACCEPTABLE.

ENFANCE ZÉRO VIOLENCE ZÉRO SILENCE

ÉCOUTE URGENCES
30 33 15 48

unicef #ENDviolence

Logos: nada, CIDDEF, MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE DE LA FAMILLE ET DE LA CONDICTION DE LA FEMME, DGSN, FAPH, RESINE WOOD BY LIFE.

FC NANTES Annoncé sur le départ

Vahid lâche ses vérités

Annoncé sur le départ, l'entraîneur du FC Nantes, Vahid Halilhodzic, était présent avant-hier en conférence de presse.



Le technicien a déploré le départ de son buteur Emiliano Sala, tout en maintenant un grand flou sur son propre avenir. C'est peu dire qu'il était attendu ! Alors que des rumeurs attestant d'un possible départ se sont multipliées dans la presse ces dernières heures, l'entraîneur du FC Nantes, Vahid Halilhodzic, s'est présenté devant les médias ce vendredi à la Jonelière. Annoncé en froid avec ses dirigeants (voir l'article de 9h44), le technicien a d'abord démenti tout départ imminent, avant d'admettre qu'un gros point d'interrogation entoure son avenir. «Je n'ai jamais parlé de partir. Merci d'améliorer le niveau de vos questions, d'arrêter ce type de provocations», a d'abord grondé le Franco-Bosnien avant de laisser tout de même planer un immense doute sur ses intentions. «Il peut se passer beaucoup de choses, pour l'instant je dois préparer le match. Normalement, je serai sur le banc à Angers (dimanche). Je

suis un entraîneur libre. Si ça ne va pas, je peux me permettre de partir. En ce moment, beaucoup de choses m'ont déçu. (...) Qu'est-ce qui va se passer ? Je ne sais pas. Je suis un peu résigné, pas content... Mais c'est comme ça.» On a déjà connu des démentis plus convaincants... Il faut rappeler que l'ancien sélectionneur du Japon a de quoi être en colère. Comme il le craignait, le technicien va perdre son meilleur buteur Emiliano Sala (28 ans), qui s'est envolé pour Cardiff City dans la matinée. Déjà mécontent de l'immense perte sportive que représente le départ de l'Argentin, «coach Vahid» n'a pas apprécié

d'avoir en plus été informé à la dernière minute. «Je n'étais pas au courant. C'est ce qui m'a le plus chagriné. Il faut venir parler. J'ai eu un message hier soir qui me disait que c'était fait. Le président m'a appelé hier soir, je n'ai pas répondu. Je l'ai eu tout à l'heure. Il m'a expliqué certaines choses, le joueur disait autre chose. Je sais juste que Sala est parti. Ils sont tous contents, sauf peut-être moi», a déploré l'ancien coach de Lille qui semble beaucoup en vouloir à son président, qui a poussé pour que le transfert ait lieu cet hiver. En revanche, l'homme de 66 ans comprend la position de son buteur, pas très

chaud au départ mais qui a finalement accepté de rejoindre les Bluebirds après plusieurs rebondissements. «Sala a 28 ans. Cardiff lui propose six à sept fois son salaire. J'aurais peut-être pris la même décision si j'avais été à sa place», a admis le champion de France 1983. «Il était très apprécié. C'est un garçon très attachant. Je n'ai aucune rancœur vis-à-vis de lui. J'ai beaucoup apprécié ce joueur. Mais le salaire proposé pèse dans une décision.» Celle de Sala est donc prise. Reste à connaître celle du coach nantais.

PSG Après son absence lors du stage au Qatar

Rabiot s'entraîne avec la réserve

Contraint de s'entraîner avec l'équipe réserve vendredi, le milieu de terrain du Paris Saint-Germain Adrien Rabiot ne devra pas aller chercher du soutien chez le consultant de RMC Sport Willy Sagnol. Pour l'ancien entraîneur de Bordeaux, la direction francilienne a fait le bon choix. Les jours passent, mais la situation d'Adrien Rabiot au Paris Saint-Germain demeure toujours aussi compliquée. Après son absence lors du stage au Qatar pour raisons personnelles, «Le Duc» n'a pas été invité à s'entraîner avec le groupe professionnel ce vendredi, et il a donc pris part à une séance avec la réserve. Déjà écarté du groupe pour les matchs suite à son refus de prolonger afin de partir libre au terme de son contrat en juin prochain, le milieu de terrain ferait-il l'ob-

jet d'une nouvelle sanction ? Contacté par le quotidien régional Le Parisien, la direction du PSG a assuré qu'il s'agissait d'une simple «remise à niveau». Mais personne n'est dupe sur ce qui ressemble à une véritable mise à l'écart. Interrogé à ce sujet en conférence de presse, le technicien Thomas Tuchel n'a d'ailleurs pas réussi à cacher un certain malaise en parlant simplement d'une «décision du club», sans donner davantage de détails. On l'aura compris, Paris soigne sa communication sur le cas Rabiot pour ne pas se mettre en porte-à-faux avec le droit du travail. Pour le consultant de RMC Sport Willy Sagnol, cela ne fait aucun doute : il s'agit d'une sanction... justifiée ! «Tu as un joueur qui veut partir, et qui l'a montré sur ses derniers matchs. Il est en

désaccord avec sa direction donc quel que soit son état d'esprit, si tu le mets dans l'effectif, tu n'es pas à l'abri qu'il soit le petit caillou qui fasse dérailler le train en raison de sa négativité et de son manque de motivation», a confié l'ancien coach de Bordeaux sur RMC. W. Sagnol. «Pour ça, je pense que le faire s'entraîner avec la réserve, c'est une bonne chose. Ça ne concerne que mon avis d'entraîneur. Après, Rabiot, c'est un joueur du club, c'est un Parisien, il a fait beaucoup pour cette équipe et je pense qu'ils peuvent trouver une solution qui sera bonne pour les deux parties. Mais il ne faut pas que la situation s'éternise car cela apportera un côté négatif au club», a ajouté Sagnol en guise de mise en garde. Le PSG est prévenu.

ESPAGNE Menacé d'exclusion par Levante

Le Barça est bien qualifié en Coupe du Roi

La Fédération espagnole (RFEF) annonce que la réclamation de Levante déposée après la qualification du FC Barcelone en quarts de finale de la Coupe du Roi est rejetée. Le club catalan était accusé d'avoir aligné un joueur inéligible au match aller. La plainte de Levante n'a pas abouti. Éliminé par le FC Barcelone jeudi en Coupe du Roi (2-1, 0-3), le club de Valence avait porté réclamation auprès de la Fédération espagnole (RFEF) car il accusait le Barça d'avoir aligné

un joueur inéligible au match aller. Ce joueur, Juan Brandariz, dit Chumi, avait été aligné alors qu'il était suspendu avec la réserve blaugrana pour une accumulation de cartons jaunes. Or, le Barça assurait avoir respecté les récentes règles qui prévoient que les sanctions légères soient purgées avec l'équipe d'origine, et non l'équipe première (lire ici). Le club catalan n'a pas eu réellement besoin de se défendre puisque le Comité de Compétition de la RFEF a jugé, comme on pouvait

s'y attendre, que la réclamation était arrivée hors délai. «La juge unique du Comité de Compétition, Carmen Pérez, estime, conformément à la réglementation en vigueur à la RFEF, que la plainte déposée par Levante UD à 9h33 ce vendredi a été reçue hors délai», peut-on lire dans un communiqué. D'après le règlement, un club a 48 heures pour porter réclamation. Et Levante a attendu une semaine... Malgré cela, la RFEF avait tout de même transféré la demande au Comité

de Compétition pour trancher. Et il a donné raison au Barça : «Une fois que la plainte et les allégations correspondantes ont été étudiées, la juge unique du Comité de Compétition a décidé de conserver le résultat acquis sur le terrain et de maintenir le FC Barcelone au tirage au sort des quarts de finale de cet après-midi pour les raisons indiquées précédemment.» Les Blaugrana affronteront le FC Séville au tour suivant.

Olympique de Marseille

Balotelli se rapproche

Alors que Mario Balotelli a quitté son domicile niçois avant de rejoindre Marseille, L'Équipe a expliqué hier que Valère Germain ne fera pas le chemin inverse. Les Aiglons apprécient son profil, mais pas son important salaire. L'Olympique de Marseille commence enfin à s'activer sur le marché des transferts. Après un début de mercato plus qu'amorphe alors que l'effectif a besoin d'un latéral gauche et d'un buteur, les dirigeants phocéens pourraient bientôt conclure le recrutement de l'attaquant de l'OGC Nice Mario Balotelli. En effet, d'après les informations du quotidien régional Nice-Matin, l'international italien aurait récemment quitté la villa qu'il occupait à Villefranche-sur-Mer. Et pendant que le joueur continue de s'entraîner en solitaire dans le but de garder la forme, ses affaires auraient été placées dans un garde-meuble de Nice avant de prendre la direction de... Marseille ! Si «Super Mario» compte se rendre dans la cité phocéenne, il s'agit peut-être d'un indice qui montre que ses représentants sont parvenus à trouver un accord avec les dirigeants de l'OM. Dans tous les cas, ça y ressemble. En revanche, l'attaquant marseillais Valère Germain ne devrait pas faire le chemin inverse. En difficulté depuis son arrivée sur la Canebière, l'ancien joueur de l'AS Monaco aurait pu trouver une porte de sortie chez les Aiglons, qui apprécient son profil, mais son salaire pose problème. À l'OM, le buteur touche environ 300.000 euros par mois, et les actionnaires de l'OGCN ne sont pas disposés à lui proposer de tels émoluments.

Liverpool

Chamberlain sur le retour

Victime d'une rupture des ligaments croisés en demi-finale aller de Ligue des Champions contre l'AS Rome (5-2) la saison dernière, le milieu de terrain de Liverpool Alex Oxlade-Chamberlain (25 ans) commence à entrevoir le bout du tunnel. En effet, d'après son entraîneur Jürgen Klopp, l'ancien joueur d'Arsenal devrait pouvoir rejouer cette saison. " Il est en très bonne forme. Ça va encore prendre un peu de temps avant de le revoir en match officiel, mais on avance. J'ai mis un petit coup de pression au département médical à ce sujet. (...) Quand je le vois courir avec le ballon et ce qu'il fait avec, je me dis qu'il semble aller très bien. Il est proche d'un retour et je pense qu'on le reverra cette saison mais, après autant de temps d'absence, il ne faut prendre aucun risque", a confié le technicien allemand en conférence de presse. Une bonne nouvelle pour les Reds.

BÉJAÏA Projet d'un nouveau stade Les assurances de Hattab



Le député de Béjaïa Kamel Bouchoucha a soulevé jeudi dernier à l'APN une préoccupation ayant trait au manque d'infrastructures sportives (un grand stade de football et une salle omnisport) et de ressources humaines au niveau de la wilaya de Béjaïa, qui est, a-t-il dit, une wilaya "pionnière et deuxième au niveau national en matière de pratique sportive et de résultats obtenus dans l'ensemble des disciplines". Répondant à cette question, le ministre de la Jeunesse et des Sports Mohamed Hattab a noté "un manque de cohérence entre les structures sportives et de jeunesse et les résultats obtenus dans la wilaya de Béjaïa notamment l'éloignement de ces structures des régions à forte densité de population", rappelant, à cet égard, que la wilaya de Béjaïa "a bénéficié, au cours de ces dernières années, d'une enveloppe de 20 milliards Da, ayant permis d'enregistrer 132 projets, dont certains ont été réalisés, d'autres non encore réalisés, des projets en cours de réalisation et d'autres gelés". Le ministre a tenu à rassurer le député quant à "l'examen de la situation de l'ensemble des projets à l'arrêt qui devront être relancés dès amélioration de la situation financière du pays". "Nous nous attèlerons à réaliser un grand complexe sportif à Béjaïa, cette dernière étant un pôle sportif par excellence, toutes disciplines confondues, et elle sera renforcée, en matière de ressources humaines, par d'autres cadres, sachant que la wilaya de Béjaïa avait bénéficié de 514 éducateurs travaillant à temps partiel".

CYCLISME Championnats d'Afrique sur piste 2e médaille de bronze pour Chalel

Yacine Chalel a remporté avant-hier sa seconde médaille de bronze à la 14e édition des championnats d'Afrique de cyclisme sur piste. L'Algérien a terminé à la 3e place de l'épreuve du Scratch, disputée avant-hier à Pietermaritzburg (Afrique du Sud). La première breloque en bronze de Chalel a été remportée jeudi dans l'épreuve de l'Omnium. Selon le sociétaire de Paris Club Olympique, cette 5e médaille dans le rendez-vous continental devrait lui ouvrir les portes du championnat du monde de la discipline, prévu en Pologne entre le 27 février et le 3 mars 2019.

INTER-RÉGIONS (16e journée)

La JS Azazga et l'USO Amizour stagnent

La 16e journée du championnat de l'inter-régions, groupe Centre-Est, n'a pas apporté grand-chose en haut du tableau.

En effet le leader, l'OMR El Annasser, est toujours chef de file bien qu'il ait essuyé un semi-échec à domicile face au FC Bir El-Arch (1 - 1). Pour les clubs kabyles, la JS Azazga a essuyé une petite défaite face à l'ASC Ouled Zouai qui l'avait emporté sur le score écriqué certes, mais qui permet au club local de rester à la 11e place avec 20 points et avec un écart de 5 points sur le premier non-relégable. Pour sa part, l'USOA redevient lanterne rouge après sa petite défaite essuyée au stade de Ouargla face au MB Hassi Messaoud qui a battu les Rouge et Noir sur le score



d'un but à zéro. Une 10e défaite de la saison qui fera assurément mal au club qui est 16e avec 12 points, et ce après la victoire du Hydra AC en déplacement face à l'IRB Berhoum (0 - 2). L'USOA se complique, ainsi, l'existence et se dirigerait vers une 2e rétrogradation de suite et cette fois en Régionale 1, d'où la nécessité de réagir avant que cela soit trop tard, étant donné qu'il reste encore 42 points en jeu.

Le MB Bouira tient bon

Le seul club kabyle qui est sorti indemne ou presque de son déplacement, c'est bel et bien le Mouloudia de Bouira qui est allé contraindre un mal-classé, l'IRB Ain Lahdjar au partage des points sur le score de zéro partout. Un nul qui laisse le MBB à la 5e place avec un total de 25 points au compteur, mais avec un retard de 4 points d'écart sur le SA

Sétif qui est 4e avec 29 unités. Enfin, l'USM Sétif a réussi à se défaire de son invité du jour, l'AS Bordj Ghedir, où les gars d'Ain El Fouara ont gagné sur le score de 2 à 0. L'autre bonne affaire est signée par l'US Souf qui avait atomisé le 3e au classement, le SA Sétif, sur le score de trois à zéro. Du coup, les gars d'Oued Souf réduisent l'écart du leader en le ramenant à deux points (35 contre 33), ce qui reste serré entre les deux équipes et à un degré moindre le NRB Telegma qui grimpe de la 4e à la 3e place avec 31 points après son écrasante victoire enregistrée à domicile face aux autres algérois du DRB Baraki (4 - 0).

Rahib M.

Les résultats

MBH Messaoud	1 - USO Amizour	0
ASCO Zouai	1 - JS Azazga	0
IRBA Lahdjar	0 - MB Bouira	0
US Souf	3 - SA Sétif	0
OM Annasser	1 - FCB Arch	1
IRB Berhoum	0 - Hydra AC	2
NRB Telegma	4 - DRB Baraki	0
USM Sétif	2 - ASB Ghedir	0

LWF DE BOUIRA Commission de discipline

Le CR Thameur et l'ARB Djebahia sanctionnés

Le CR Thameur a perdu son match comptant pour la deuxième journée du championnat de wilaya, groupe C, face à l'ESJ Taguedit, par pénalité. Aussi insolite que cela puisse paraître, ce jour là, plusieurs joueurs du club thameurois ne disposaient pas de leur protège tibia ! Ainsi, l'équipe de Thameur écope aussi d'une amende de 5 000 DA et une défalcation de trois points. Que reste-t-il lorsqu'une équipe ne peut même pas assurer des protèges tibia aux joueurs, que dire alors de la tenue et autres équipements sportifs. Pour rappel, le CRT avait évolué pendant plusieurs saisons en Régionale 2, avant de refaire ses classes en division de wilaya à cause des problèmes liés aux moyens financiers. C'est le cas

aussi de la JS Bouaklane, le HC Ain Bessam, l'ASC El Hachimia, ou encore l'US Auzia qui a rétrogradé de la Régionale 2 la saison écoulée et qui, aujourd'hui, a carrément cessé d'exister. D'autre part, la commission de discipline de la LFWB a décidé d'un match perdu par pénalité pour le club de l'ARB Djebahia qui devait affronter, au stade Manseur Khodja de Lakhdaria, l'USM Bouira. Or, ce jour-là, le stade se préparait pour accueillir la rencontre de l'équipe locale, l'IB Lakhdaria, au CS Constantine comptant pour les 1/16es de finale de la coupe d'Algérie, prévue deux jours plus tard. Néanmoins, dans son rapport, l'arbitre justifie son annulation de la rencontre «après avoir

constaté des travaux (vestiaires, murs, pelouse)». «Le club recevant (ABRD) devait prendre les dispositions nécessaires sur le bon déroulement de la rencontre 72 heures avant le début de la rencontre», indique la LFWB. À cet effet, la commission décide match perdu par pénalité pour l'ABRD et une amende de 10 000 DA. Le hic dans cette affaire c'est que le stade de Lakhdaria n'était pas en travaux, compte tenu qu'il avait abritait deux jours auparavant, soit le jeudi, la rencontre IB Lakhdaria - JS Saoura comptant pour les 32e de finale de la coupe d'Algérie et deux jours plus tard, soit le lundi, la rencontre IB Lakhdaria - CS Constantine comptant pour les 1/16es de finale.

M. A.

SIDI-AÏCH Cross de la Journée nationale de la commune Plus de 400 élèves au rendez-vous

Plusieurs activités ont été organisées, avant-hier, par l'APC de Sidi-Aïch à l'occasion de la Journée nationale de la Commune. En effet, le centre-ville de Sidi-Aïch, situé à 45 km du chef-lieu de la wilaya de Béjaïa, a vécu, dans la matinée d'avant-hier, dans une ambiance qui fait rappeler les années où le sport de masse était le réservoir des

équipes nationales, a-t-on constaté. Un peu de plus de 400 élèves de différents sexes ont pris part à cette manifestation sportive. Les participants sont issus des huit écoles primaires de la commune. Disputé sous un ciel printanier et une très bonne organisation, la course a été suivie par les services de la Protection civile et de la sûreté de daïra, du vice-

président de l'APC, entre autres, qui ont favorisé le challenge et ont donné la possibilité aux participants de croire à leur chance. Cette compétition a connu une grande rivalité entre les athlètes. Le retour de l'animation sportive dans les rues a eu un impact considérable sur la population de Sidi-Aïch et ses environs, mais aussi des parents

d'élèves qui sont venus nombreux suivre le déroulement de cet événement. Les résultats étaient dominés par l'école Maâla nouvelle. À la fin de chaque parcours, les petits bambins sont invités à une collation, alors que l'APC a récompensé les cinq premiers de chaque catégorie.

Samy H.

BADMINTON Pour faire face à l'indisponibilité des bi-nationaux La formation mise en avant

Les participants au forum organisé par la Fédération algérienne de Badminton (FAB) vendredi à Oran ont appelé à axer davantage sur la formation pour doter les différentes sélections nationales de joueurs de talent au vu des nombreux problèmes auxquels la FAB fait désormais face pour faire venir des éléments évoluant à l'étranger. "C'est un véritable problème qu'est en train d'être posé depuis quelques temps notamment, étant donné qu'il n'est plus possible de continuer à miser sur les joueurs évoluant à l'étranger en raison des engagements des intéressés dans leur vie professionnelle, et aussi le manque de moyens financiers dont souffre notre fédération", a indiqué à l'APS le président de la FAB, Amine Zoubiri, en marge du forum sous le thème

"Equipes nationales : état des lieux et perspectives". La sélection algérienne, sacrée championne d'Afrique en seniors garçons lors de la précédente édition déroulée en 2018 à Alger, compte dans son effectif 50% de joueurs bi-nationaux exerçant notamment en France. "Il est clair que l'apport de ces joueurs est des plus bénéfiques car disposant d'un niveau très appréciable. Seulement, il est très difficile de continuer à miser sur eux pour les raisons que je viens de citer", a encore dit Zoubiri, qui est à son deuxième mandat à la tête de la FAB. Et pour justement donner une autre dimension à la formation dans cette nouvelle discipline en Algérie, la FAB a jugé utile de changer le système des compétitions, notamment au niveau des catégories jeunes.

Désormais, des championnats régionaux se déroulent un peu partout dans le territoire national, avant que les champions ne disputent le titre national dans un tournoi final. Pour le président de la FAB ce nouveau système "est en train de donner des résultats positifs en permettant notamment aux clubs d'économiser beaucoup d'argent", s'est-il réjoui. En marge du forum, un stage de cordage a été organisé au profit des Ligues de wilaya, souligne-t-on. La FAB, mise sur pied depuis 2009, compte 250 clubs affiliés, représentant 20 wilayas, dont trois du sud du pays, à savoir, Laghouat, Tamanrasset et Ouargla.

LIGUE 1 MOBILIS Mercato d'hiver 2018-2019

Comme ce fut le cas la saison dernière, le marché hivernal des transferts n'a pas été animé du côté des clubs de l'élite.

Un marché peu emballé

Rares sont les clubs de la Ligue 1 Mobilis ayant consommé les cinq licences autorisées lors du mercato d'hiver, clôturé mardi dernier à minuit, en l'absence de joueurs pouvant apporter un plus en vue de la seconde partie de la saison. Comme ce fut le cas la saison dernière, le marché n'a pas été animé, ou du moins dans ses débuts, avant que les choses ne bougent relativement lors des deux derniers jours du mercato chez certaines formations. Le champion d'Algérie en titre le CS Constantine, qui reste sur sept victoires de rang, toutes compétitions confondues, a opté pour la piste étrangère. Deux des trois joueurs recrutés sont des étrangers : le milieu offensif congolais Dylan Bahamboula et l'attaquant camerounais Arouna Dang. Le milieu de terrain du MC Oran Nassim Yettou est l'autre recrue hivernale du CSC. L'USM Alger, actuel leader du championnat, n'est pas en reste puisqu'il s'est attaché les services de quatre joueurs dans les trois compartiments : le meneur de jeu libyen Moaid Ellafi, l'attaquant Abdelkrim Zouari (ex-USMBA), le défenseur Kamel Bellarbi (ex-USM El-Harrach) et le franco-algérien Yanis Roumadi. Les "Rouge et Noir" se sont passés en revanche des services de l'attaquant Faouzi Yaya, parti rejoindre le NA Hussein-Dey. Son voisin du MC Alger est l'un des rares clubs ayant consommé les cinq licences autorisées, dans une opération de recrutement



considérée comme la plus coûteuse des pensionnaires de l'élite. Le "Doyen" s'est renforcé avec l'arrivée de l'ailier Mehdi Benaldjia (ex-JS Kabylie), l'attaquant Samy Frioui (ex-AEL Larissa/Grèce), le latéral gauche Nabil Lamara (ex-USM Bel-Abbès), et les défenseurs Mohamed Merouani (ex-ASO Chlef), et Ryad Kenniche (ex-CR Belouizdad). Jouant sur les trois fronts : championnat-Coupe d'Algérie-Coupe arabe, le vieux club de la capitale veut se doter des atouts pour atteindre ses objectifs, même si rien n'est garanti d'avance. -- La loi du plus riche -- Si le CSC, l'USMA, et le MCA, sont considérés comme les plus gros budgets de l'élite, d'autres clubs, moins nantis sur le plan financier se sont contentés de joueurs dont la valeur sur le mar-

ché des transferts n'est pas onéreuse. C'est le cas du MO Béjaia, sérieusement menacé par le spectre de la relégation, qui à l'instar du MCA a épuisé les cinq licences en recrutant le défenseur Ali Guechi (ex-Al-Hilal du Soudan), le milieu offensif Fahem Bouazza (ex-MC Oran), le milieu de terrain Mohamed Bentiba (ex-ASM Oran), l'attaquant béninois Jacques Bessan (ex-Stade tunisien), et le milieu de terrain Salim Boukhanchouche (ex-JS Kabylie), arrivé en prêt pour six mois. La lanterne rouge le CR Belouizdad, dont l'objectif primordial reste le maintien en Ligue 1, a eu du mal à faire son marché, non pas en raison de l'absence de ressources financières, mais plutôt à cause du peu d'enthousiasme des joueurs ciblés à rejoindre le Chabab en

raison de la mauvaise passe que traverse le club depuis le début de la saison. Cela n'a pas empêché le nouveau directeur général Saïd Allik de convaincre le défenseur Sofiane Bouchar (ex-MCO), le milieu offensif Amir Sayoud (ex-USM Alger), le défenseur Meziane Zeroual (ex-USMBA), et les deux attaquants le Nigérien Hainikoye Soumana Boubacar et Mohamed Attia. Considéré comme un véritable vivier et un "exportateur" par excellence, le Paradou AC constitue l'exception. Le club algérois s'est passé encore une fois de cette période, se contentant de puiser dans son réservoir pour se renforcer ou encore prêter certains de ses joueurs comme ce fut le cas avec Abdallah El-Moueden, prêté au MCO.

LIGUE 2 MOBILIS (18e journée)

L'USMH quitte la zone rouge

La formation de l'USM El Harrach n'est plus relégable. Les Algérois ont quitté la zone rouge grâce à la victoire salvatrice décrochée sur la pelouse du MCE Eulma (1 - 2), avant-hier pour le compte de la 18e journée de la Ligue 2. Dans ce match des extrêmes, l'USM El Harrach est parvenue à déjouer les pronostics en remportant le gain de la partie (1 - 2). Ce premier succès à l'extérieur de la saison pour l'USMH tombe à point nommé car il permet aux Jaune et Noir de sortir la tête de l'eau en quittant la zone des relégables (13e - 17 pts). Outre leur succès à El Eulma, les Harrachi profitent également de la défaite surprise de l'ASM Oran, concédée chez elle, face à la JSM Béjaïa (1 - 2). Les Verts font ainsi une très mauvaise opération car ils héritent de la 14e position (16 pts) destinée au premier relégable. Dans les autres rencontres, le NC Magra a dérobé la seconde place du podium au MCEE (32 pts) après le nul enregistré, à l'extérieur, face à l'ES Mostaganem (1 - 1), alors que l'USM Annaba a réalisé l'essentiel contre l'USM Blida (1 - 0).

COUPE DE LA CAF 16es de finale bis (retour)

Le NAHD à 90 minutes des poules

Cruellement battu dans le temps additionnel au match aller disputé à Tunis (1-0), le NA Hussein-Dey tentera de renverser la vapeur pour accéder aux poules, aujourd'hui face aux Libyens du Ahli Benghazi au stade 5-Juillet (Alger, 17h45), en match comptant pour les 16es de finale bis (retour) de la Coupe de la Confédération africaine de football. Le Nasria, qui aurait pu prétendre à un meilleur résultat lors de la première manche, sera contraint de puiser dans ses ressources pour venir à bout d'une équipe libyenne capable du meilleur comme du pire. "Nous devons oublier cette défaite et nous concentrer sur la seconde manche qui sera décisive. Nous avons les moyens de les battre chez nous et devant notre public, nous devons rester concentrés tout au long de la partie pour éviter toute mauvaise surprise", a indiqué le buteur-maison du

Nasria, Ahmed Gasmi. Comme ce fut le cas lors du dernier match disputé à domicile face aux Zambiens de Green Eagles (2-1) dans le cadre des 16es de finale (retour) de la compétition, l'entraîneur des "Sang et Or", Mohamed Lacet, va certainement

concocter un schéma purement offensif pour "assommer" les Libyens. Même si la mission s'annonce difficile dans un derby 100% maghrébin, les coéquipiers du milieu offensif Chamseddine Harrag seront appelés à sortir le grand jeu pour pouvoir

continuer l'aventure pour leur grand retour sur la scène continentale après plusieurs années d'absence.

LDC AFRIQUE Phase de poules

La JS Saoura accrochée par Al Ahly (1 - 1)

La JS Saoura et Al-Ahly du Caire ont fait match nul avant-hier soir (1 à 1), au stade du 20-août 1955 de Béchar, dans le cadre de la 2e journée (Groupe D) de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique de football. Après une première période relativement équilibrée, la JS

Saoura, portée par ses nombreux supporters, est parvenue à ouvrir la marque à la 59e minute. Servi du côté gauche par Hammia, Sid Ali Yahia Chérif reprend victorieusement de la tête. Loin d'abdiquer, le club égyptien a réussi à remettre les pendules à l'heure grâce à Karim Nedved (85e)

devant la passivité de la défense de la JSS. Un résultat nul qui n'arrange nullement les affaires de la Saoura, quelques jours après sa défaite lors de la première journée à Dar Es-Salaam face au représentant tanzanien Simba SC (3 - 0). Le défenseur central sénégalais Youssoupha Konaté a reçu un deuxième car-

ton jaune, synonyme de suspension lors du match en déplacement le février prochain face aux Congolais de l'AS Vita Club, comptant pour la 3e journée. L'autre match du groupe D opposera samedi à Kinshasa (RD Congo) l'AS Vita Club au Simba SC.

<p>la Dépêche de Kabylie</p> <p>QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION édité par SARL La Dépêche de Kabylie au capital de 300.000 DA</p> <p>DIRECTEUR DE LA PUBLICATION IDIR BENYOUNES</p>	<p>Siège social : Rue Abane Ramdane cité 60 Lgts Bt A. TIZI-OUZOU CB BNA ROUIBA N° 641-0300-300-149-11</p>	<p>RÉDACTION-ADMINISTRATION MAISON DE LA PRESSE TAHAR-DJAOUT 01, RUE BACHIR ATTAR - ALGER E-MAIL : depeche.tizi@gmail.com Tél. : 021 66.38.05 Fax : 021 66.37.88 PUBLICITÉ Tél : 021 66.38.02</p>	<p>BUREAU DE TIZI OUZOU Rue Abane Ramdane cité 60 Lgts Bt A Rédaction : Tél : (026). 12. 26. 77 Fax : (026). 12. 26. 48 PUBLICITÉ : Tél- Fax- (026). 12. 26. 70</p>	<p>BUREAU DE BGAYET Route des Aurés, bt A Tél. : 034 16.10.45 Fax : 034 16.10. 46</p>	<p>BUREAU DE BOUIRA Gare routière de Bouira Lot n°1 - 2° étage Tél. : 026 73. 02. 86 Fax : 026 73. 02. 85</p>	<p>IMPRESSION SIMPRAL DISTRIBUTION D.D.K. PUBLICITÉ ANEP LA DÉPÊCHE DE KABYLIE</p> <p>LES DOCUMENTS, MANUSCRITS OU AUTRES ET LES LETTRES QUI PARVIENNENT AU JOURNAL NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE QUELCONQUE RÉCLAMATION</p>
--	--	---	---	---	---	---